

La Presse

LA PRESSE, MONTRÉAL, MARDI 12 NOVEMBRE 1991

Les libéraux se retirent du comité Castonguay-Dobbie

« Sans la participation de l'opposition officielle il n'y a plus de comité », dit André Ouellet

GILLES PAQUIN
du bureau de La Presse

Le Parti libéral du Canada a décidé de mettre sa menace à exécution et de retirer ses députés et sénateurs du comité Castonguay-Dobbie sur la constitution, a déclaré hier le critique de cette formation, André Ouellet.

« Nous avons effectué de nombreuses démarches auprès du gouvernement pour lui demander de remplacer Mme Dobbie mais il a refusé d'en tenir compte, alors nous nous retirons. Sans la participation de l'opposition officielle il n'y a plus de comité », a dit M. Ouellet.

Au cours des dernières semaines les libéraux ont « suggéré fortement » le renvoi de Mme Dobbie, alléguant qu'elle

était la grande responsable du cafouillage de l'organisation. Le message a été transmis directement au greffier du Conseil privé, Paul Tellier, au ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, et aux deux co-présidents, souligne M. Ouellet.

Plutôt que de donner suite à cette requête, M. Clark s'est contenté d'annoncer la nomination d'un haut fonctionnaire, David Broadbent, à la tête de l'organisation. Il nous a dit que celui-ci mettrait de l'ordre dans le comité et il a réitéré sa confiance en Mme Dobbie, ajoute M. Ouellet.

Selon lui, les députés libéraux jugent qu'il est inutile de poursuivre la tournée du comité sous la co-présidence de Mme Dobbie puisque cela ne donne rien de plus que « la saga de consultation » de la Commission Spicer.

Lors d'une conférence de presse à Montréal, samedi, le chef libéral, Jean Chrétien, avait prévenu le gouvernement que son parti abandonnerait le comité si la co-présidente Dorothy Dobbie demeurait en place. « Elle est pas bonne, c'est clair ? » avait lancé M. Chrétien.

Moins de 24 heures plus tard Mme Dobbie ripostait : « J'y suis, s'y reste ». Au cours d'une entrevue depuis sa circonscription de Winnipeg, Mme Dobbie a expliqué que le travail de ce comité était trop important pour qu'elle y renonce. Elle a affirmé que Joe Clark et Claude Castonguay continuaient de l'appuyer malgré les cris de l'opposition.

Dans une lettre transmise aux deux partis d'opposition en fin de journée hier, M. Clark énumère une douzaine de réformes qui doivent être adoptées par le comité en vue de redresser la situation

et se porte encore une fois à la défense de la co-présidente.

« Il serait injuste de rendre une seule personne responsable des décisions qui sont prises par plusieurs parties, dont le comité de gestion du groupe (Castonguay-Dobbie), où siège un représentant de votre formation », écrit M. Clark.

Dans son projet de relance, M. Clark propose entre autres, outre la nomination d'un haut fonctionnaire (M. Broadbent) à titre de directeur du comité :

- qu'on mette fin temporairement aux travaux du comité afin d'en rôder l'organisation ;
- que les audiences à l'extérieur d'Ottawa soient limitées à une ou deux réunions par semaine ;
- que les travaux du comité mixte soient plus structurés : les listes de mémoires et

de témoins seront fournies aux membres avant le début des audiences ;

• la tenue de conférences spéciales sur la proposition d'union économique, la réforme du Sénat et les peuples autochtones ;

Est-ce la fin du comité Castonguay-Dobbie ? « À moins que Mme Dobbie ne revienne sur sa décision ou que M. Clark ne change d'avis je crois que c'est le cas », répond M. Ouellet.

Chez les néo-démocrates le ton est moins ferme puisqu'on ne parle pas encore de retirer les députés, mais la chef Audrey McLaughlin réclame elle aussi la démission de Mme Dobbie. Si le gouvernement refuse de céder c'est tout le caucus qui devra prendre une décision lors du retour de vacances des parlementaires, lundi prochain.

Dorothy Dobbie n'en est pas à sa première controverse

Lorsque Dorothy Dobbie a été nommée co-présidente du comité parlementaire sur la constitution en même temps que le sénateur Claude Castonguay, ses collègues conservateurs se faisaient un point d'honneur de souligner qu'elle n'avait pas froid aux yeux et possédait un sens inné de l'organisation. Cette dernière a depuis démontré qu'elle avait du cran, mais pour le reste c'est moins évident.

Elue députée de Winnipeg-Sud en 1988, Dorothy Dobbie en était à ses premières armes en politique, mais elle avait une longue expérience des affaires. Elle a notamment été proclamée femme d'affaires de l'année par le YWCA et présidente de la Chambre de commerce de Winnipeg.

Après avoir travaillé pendant plus de 20 ans au sein du groupe Maylor Communications au Ma-

nitoba, elle a fondé sa propre maison d'édition, Association Publications Ltd. La jeune entrepreneuse a déclaré faillite en février dernier laissant une douzaine d'employés mécontents. Ceux-ci ont d'ailleurs provoqué la tenue d'une enquête alléguant que la propriétaire avait refusé de payer leur salaire.

En apprenant la nomination de Mme Dobbie l'ancienne vice-présidente de la maison d'édition, Gladwyn Nickel, a déclaré qu'il s'agissait d'un mauvais choix. « Je n'arrive pas à croire qu'elle a été nommée. C'est incroyable », a-t-elle dit. Selon Mme Nickel, son ancienne patronne est « une artiste du verbiage », mais ce n'est pas ce qu'il faut pour modifier la constitution.

Pour sa part la députée unilingue de 46 ans affirme qu'elle est incomprise et injustement calom-

nié par ses anciennes collègues de travail.

« Comment voulez-vous vous défendre ? dit-elle. Dans ce milieu, le simple fait d'être accusé signifie déjà que vous êtes coupable ».

Elle avait également été dénoncée dans sa province alors qu'elle prenait la défense de l'accord du lac Meech et contredisait un éminent professeur de droit de l'université du Manitoba, comme s'il s'agissait d'un ignorant. Selon ses détracteurs, elle avait ainsi fait étalage de sa propre ignorance du dossier constitutionnel.

Habile organisatrice ou non, Dorothy Dobbie n'a connu que des déboires depuis le début du comité parlementaire alors que le groupe trébuchait d'une ville à l'autre en s'adressant tantôt à des enfants, tantôt à des citoyens perplexes ou des salles vides.



Dorothy Dobbie

Première responsable des tournées du comité, Mme Dobbie se retrouve aujourd'hui clouée au pilori par les partis d'opposition. On peut se demander si Joe Clark continuera encore longtemps à prendre sa défense au risque de compromettre les propositions constitutionnelles des conservateurs.

Mme Dobbie n'est que le bouc émissaire du gouvernement, selon Lucien Bouchard

ANDRÉ BELLEMARE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

La coprésidente du Comité parlementaire sur la constitution, la députée conservatrice Dorothy Dobbie, a trouvé un allié inattendu en la personne du chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard.

Ce dernier s'étonne que seule Mme Dobbie soit blâmée pour les avatars que connaît le comité alors qu'il y a un autre coprésident (Claude Castonguay) et un ministre responsable, Joe Clark. M. Bouchard estime que la coprésidente sert tout simplement de bouc émissaire au gouvernement Mulroney.

C'est ce qu'il a confié aux journalistes après avoir entretenu un auditoire d'environ 200 étudiants sur le contenu constitutionnel Québec-Ottawa. M. Bouchard prenait la parole à l'ouverture du Festival de droit devant environ 200 étudiants, hier matin à l'Université Laval.

Par ailleurs, le chef du Bloc québécois ne voit pas du tout la nécessité et l'utilité d'inclure des rencontres de consultation avec les Québécois dans la tournée du comité Castonguay-Dobbie.

« Je ne sais pas pourquoi il irait voir les gens du Québec. Il existe déjà une centaine de mémoires que les Québécois ont soumis à la commission Bélanger-Campeau. Que les membres du comité lisent ces mémoires et ils verront ce que les Québécois en pensent. Ils viennent perdre leur temps ici ; on vient de faire l'exercice, et bien mieux qu'eux, et ça n'a pas coûté cher. On va sauver du temps et de l'argent si le comité s'abstient de venir ici », a dit M. Bouchard.

L'offre finale est prête

Celui-ci est d'ailleurs certain que le gouvernement fédéral, en particulier le Conseil privé, a déjà en mains une offre constitutionnelle finale qu'il va soumettre aux provinces.

« Je demeure convaincu que l'offre d'Ottawa est déjà faite ; qu'il envoie donc ça à M. Bourassa et qu'il lui demande ce qu'il en pense. On va décider ensuite, on est prêt à décider,

nous sommes des gens responsables. Qu'Ottawa arrête donc de nier. Nous pourrions ensuite nous attaquer aux problèmes économiques et sociaux qui nous assaillent. On a hâte de s'occuper de ces problèmes-là », a poursuivi le député de Lac-Saint-Jean aux Communes.

« On dirait qu'ils (les dirigeants fédéraux) ont tellement peur de la décision du Québec que, presque inconsciemment, ils échouent dans tout ce qu'ils entreprennent (commissions Beaudoin-Edwards, Charest — dont le rapport est disparu le lendemain —, Spicer). Au fond, c'est parce qu'ils sont incapables de regarder la réalité en face.

« Le Conseil privé n'a plus d'idée depuis que son maître à penser, M. Trudeau, est parti. On refuse de regarder le vrai problème, c'est un problème politique et c'est une solution politique qu'il faut », a dit encore M. Bouchard, qui a reçu un accueil chaleureux de la part des étudiants, la plupart de Droit.

Accueil chaleureux

Le chef du Bloc québécois a attiré des applaudissements nourris à deux reprises. La première fois lorsqu'il a répondu à Denis Gros-Louis « qu'il faudra bien dire un jour que les Québécois sont arrivés ici il y a 400 ans et qu'ils ont eux aussi des droits après tout ce qu'ils ont fait pour bâtir ce pays-là ».

La deuxième salve d'applaudissements a été provoquée par une intervention d'un jeune anglophone sur les droits de la minorité anglaise au Québec. À ses inquiétudes, M. Bouchard a répondu, sarcastique, en anglais : « Vos droits seraient encore bien plus menacés si vous étiez un francophone vivant à l'extérieur du Québec ».

Le leader du Bloc québécois a invité son jeune auditoire à s'impliquer dans le débat constitutionnel « pour avoir une meilleure compréhension de l'enjeu ».

Il a dit qu'il faut se préparer au référendum et surtout préparer le Canada anglais à accepter la souveraineté du Québec « en lui disant la vérité sur ce qu'est le Québec et sur ce qu'il veut ».

THE GREAT LAKES OF NORTH AMERICA



Illinois
Indiana
Michigan
Minnesota
New York

Le fédéralisme selon Bob Rae

La fédéralisme canadien sera toujours nécessaire même pour les séparatistes du Québec qui disent ne souhaiter qu'une association avec le reste du Canada, a affirmé hier à Londres le premier ministre de l'Ontario, Bob Rae. « Je trouve ironique que même les plus fervents séparatistes ou indépendantistes parlent immédiatement d'association avec le reste du Canada », a-

til dit lors d'une conférence de presse. Le premier ministre de l'Ontario estime également qu'une monnaie commune appelle des intérêts communs. Cela signifie une coordination des politiques économiques et sociales, ce qui nécessite un parlement. « Alors pour moi, si le Canada n'existait pas, nous devrions le réinventer », a soutenu M. Rae.

Parizeau parlera d'indépendance à d'influents sénateurs américains

STÉPHAN BUREAU
collaboration spéciale
WASHINGTON

Pour la deuxième fois cette année, Jacques Parizeau vient à Washington pour expliquer aux Américains les objectifs du PQ. Mais cette fois-ci, le chef de l'opposition doit rencontrer trois sénateurs américains au cours de la brève visite qui débute ce matin. Depuis le dernier voyage officiel de René Lévesque au printemps 85, aucun leader du PQ n'a eu droit à un pareil programme dans la capitale américaine. C'est aussi la première fois qu'un chef de l'opposition rencontre officiellement à Washington des membres du Congrès. « C'est une première entrée dans le Saint des Saints » selon le conseiller aux affaires internationales de Jacques Parizeau, René Marleau. « On met peu à peu le pied dans la porte ».

Selon les informations obtenues par La Presse, les sénateurs ont accepté ces rencontres à la demande de Parizeau. Dans les lettres envoyées par le bureau du chef de l'opposition, le ton était volontairement dramatique. « Les Québécois devront faire des choix au printemps prochains », prévient une des lettres, même si l'échéance référendaire n'est fixée qu'à l'automne 92. « Il faut mettre un peu de pression », dit un diplomate québécois familier avec les arcanes

de la politique américaine. « Disons que c'est un mensonge blanc pour attirer un peu l'attention... sinon on peut attendre longtemps avant de voir des sénateurs aussi importants ».

« On s'est empressé de répondre positivement », dit Mary Daly au bureau du sénateur du Vermont, James Jeffords. En plus de Jeffords, Parizeau doit aussi voir le démocrate Daniel Moynihan de l'État de New York et le républicain Richard Lugar de l'Indiana. Les trois politiciens sont membres de la puissante commission des affaires étrangères du Sénat.

Stratégiquement, le tête-à-tête de demain avec le sénateur Lugar est probablement le plus important pour le chef du PQ s'il veut relayer des messages à la Maison-Blanche. Un diplomate québécois en poste aux États-Unis explique que « Lugar ne connaît strictement rien au Québec » mais ajoute « qu'il (Lugar) est le mieux placé pour se faire entendre du Président. Quand Bush doit contacter son aile parlementaire pour discuter de politique étrangère, Lugar est généralement au premier rang. Pour Parizeau, c'est certainement la plus importante rencontre ». Prudent, le diplomate québécois précise cependant que « pour le moment, la Maison-Blanche, n'est pas susceptible de poser des questions au sujet du Québec ».

Les entretiens d'aujourd'hui avec les

sénateurs Jeffords et Moynihan sont aussi importants, mais relèvent surtout du bon voisinage. Le Vermont et l'État de New York ont, par la force des frontières, un intérêt naturel pour le Québec. Intrigué par les problèmes constitutionnels canadiens de son voisin du nord, le sénateur Moynihan est même venu en avril dernier au Québec pour prendre le pouls de la province. Au cours de cette visite, Moynihan avait vu le premier ministre Bourassa, Claude Ryan et Jacques Parizeau.

Au bureau de Moynihan, un adjoint refuse de dire si le sénateur s'est fait une opinion sur la question de l'indépendance au cours de son voyage du printemps. « Nous sommes conscients que cette lutte dure depuis des dizaines d'années déjà et risque sans doute de durer longtemps. Jacques Parizeau veut nous parler, il est naturel pour nous de vouloir l'écouter. » L'adjoint de Moynihan, très au fait des subtilités du débat qui agite le Canada, explique que le sénateur est « très intéressé par les problèmes ethniques et constitutionnels. On ne peut qu'être impressionné par votre capacité à régler pacifiquement vos différends. Avec la fin de la guerre froide, je pense que plusieurs pays du monde qui ont des problèmes de nationalismes vont étudier attentivement le modèle canadien ».

Selon toutes les sources contactées par

La Presse, la question des exportations d'hydro-électricité à la Nouvelle-Angleterre devrait être au menu des conversations avec Moynihan et le sénateur Jeffords du Vermont. Sans être catégorique, l'adjoint de Moynihan pense que le dossier est difficilement contournable. « Nous n'avons pas d'agenda pour la rencontre... mais je serais surpris qu'Hydro-Québec ne soit pas au nombre des sujets discutés ».

Avant d'entreprendre sa « tournée » au Sénat, le chef du PQ va prendre la parole ce matin devant les membres et les invités d'un des plus prestigieux centres d'études politiques de Washington, le Center for Strategic and International Studies — CSIS. Lors de sa dernière visite, le leader péquiste avait dû se contenter d'un forum de deuxième catégorie, le National Economist Club.

Plus de 70 personnes sont attendues pour la conférence d'aujourd'hui. Selon les organisateurs, la CIA, la Défense Intelligence Agency, les Département d'État, du Commerce et du Trésor devraient tous être représentés à la conférence de Parizeau. Selon le directeur du programme des « Amériques » au CSIS, Georges Fauriol, « les gens viennent parce qu'ils sentent que les choses peuvent bouillir très rapidement au Québec ». Fauriol pense que les membres de l'administration qui vont se déplacer pour venir entendre Parizeau veulent aussi remettre la pendule à l'heure. « Parizeau

répète partout que les États-Unis vont rester les bras croisés si le Québec se sépare. Il pense que les ententes commerciales négociées avec le Canada vont immédiatement être appliquées au Québec indépendant. Je vous garantis qu'il peut très bien se tromper et que je ne suis pas le seul à le penser ».

Même son de cloche pour les grandes ententes nord-américaines de défense. « Les États-Unis ne veulent absolument pas de nouvel arrangement stratégique compliqué déclare Fauriol. « Dire le contraire, c'est comme rêver en couleurs. Il (Parizeau) risque de se le faire dire après sa conférence ».

Après sa conférence, Parizeau doit rencontrer en privé l'ancien conseiller à la sécurité nationale de Jimmy Carter, Zbigniew Brzezinski et quelques autres « éminences grises » de la politique étrangère américaine.

À l'heure du lunch, le chef du PQ est attendu par une imposante brochette de gens d'affaires qui s'intéressent au Québec. Le déjeuner privé a été organisé par un important bureau d'avocats qui représente déjà les intérêts de certaines provinces dans la capitale américaine. Un des organisateurs, familier avec ce genre d'événements, pense que le chef de l'opposition ne pourrait pas avoir « une écoute supérieure à Washington. Le premier ministre n'aurait pas mieux comme auditoire ».

Contrôle des armes: le dossier n'est pas clos

Après deux années de débats passionnés, la loi sur le contrôle des armes à feu a finalement été adoptée par une très forte majorité des députés fédéraux. Ce qui ne signifie pas que le dossier soit maintenant clos. D'abord, parce que pour faire passer sa pièce législative, la ministre Kim Campbell a dû repousser à plus tard certains de ses aspects les plus litigieux.



Ensuite, parce que le lobby anti-armes, tout en se réjouissant de l'adoption de la loi, estime qu'il ne s'agit que d'un tout premier pas et a la ferme intention de poursuivre la bataille.

La loi votée la semaine dernière est le fruit d'un compromis extrêmement fragile. On peut donc s'attendre à ce que la confrontation reprenne de plus belle, et avec tout autant d'émotivité, au moment où l'on s'attaquera à la réglementation qui doit encore dresser la liste des armes interdites, préciser les conditions d'entreposage des armes et les restrictions sur les chargeurs. Ces règlements détermineront l'impact concret de la loi sur les principaux utilisateurs d'armes à feu, tels les chasseurs ou les tireurs sportifs. Et l'on peut facilement prévoir que plus la réglementation sera restrictive, plus ils y feront opposition.

D'ici là, il convient de prendre un certain recul face à ce dossier explosif, qui met en cause deux conceptions totalement oppo-

sées. D'une part, celle qui affirme que la possession d'une arme à feu constitue un droit individuel, et que de toute façon, ce ne sont pas les armes mais des êtres humains qui tuent. D'autre part, celle qui estime que l'accès aux armes n'est pas un droit mais un privilège, et que l'absence de toute restriction sur les armes entraîne une augmentation de la criminalité violente.

Dans les deux camps, on a un peu raison. Ainsi, il est clair qu'à moins d'interdire totalement toutes les armes à feu, il sera impossible d'empêcher un homme en délire de prendre son fusil de chasse et d'abattre, disons, sa femme, comme cela arrive hélas trop souvent. Dans tout meurtre, il y a d'abord un meurtrier. Idéalement, c'est sur ce meurtrier potentiel que l'on devrait agir pour l'empêcher de tuer. Le législateur a fait un tout petit pas dans cette direction, en élargissant une disposition de l'ancienne loi qui prohibait l'accès aux armes à feu à toute personne coupable d'un crime violent passible de plus de dix ans de prison.

Ce pas est beaucoup trop timide, car il laisse une grande marge de manœuvre aux tribunaux. C'est ainsi qu'un homme condamné pour avoir infligé des sévices corporels à un proche ne serait pas automatiquement privé de son droit de posséder une arme. Et le cas échéant, cette interdiction ne s'appliquerait que pendant dix ans. Étant donné que cette approche « personnalisée » des restrictions d'utilisation d'armes à feu a le mérite de viser non l'arme elle-même, mais la personne qui risque d'en faire usage, il est étonnant que le législateur n'ait pas cru bon d'aller plus loin dans cette direction.

Reste que, et plusieurs études le prouvent, l'accès facile aux armes à feu augmente l'incidence de la violence, du suicide et du meurtre. À cet égard, avec ses nouvelles dispositions, la loi C-17 marque un net progrès par rapport à la législation précédente. Ainsi, dorénavant, les armes automatiques modifiées tomberont sous le coup de l'interdiction totale. Un permis émis par la police sera exigé pour acquérir toute arme à feu. Et les mineurs ne pourront utiliser les armes non restreintes que s'ils ont obtenu l'autorisation de leurs parents.

Tous ces changements sont bienvenus. D'autres, souhaités par le lobby anti-armes, mais qui n'ont pas résisté aux protestations du camp adverse - par exemple l'enregistrement obligatoire de toute arme à feu au nom de son propriétaire - contribueraient à éviter que des carabines ou fusils de chasse ne se retrouvent entre de mauvaises mains. Mais il ne faudrait quand même pas qu'au nom de la sécurité, on tombe dans le délire. Les conditions d'entreposage des armes risquent d'être particulièrement périlleuses à cet égard. Ainsi, la coalition anti-armes souhaite que toutes les armes à feu, y compris celles de chasse, soient rangées dans des coffres-forts. On imagine quel système policier il faudrait implanter pour vérifier si un tel règlement est respecté. Et encore, cela n'empêchera jamais le mari excédé d'ouvrir son coffre-fort pour en finir avec sa douce-moitié...

Agnès GRUDA

Whoa, M. Eltsine!

Boris Eltsine, l'homme fort de Russie, a subi une humiliation qui vient à point. Trois jours après avoir décrété l'état d'urgence et du couvre-feu dans la République autonome des Tchétchènes-Ingouches, il s'est fait vertement désavouer par le Parlement russe. Et pour ajouter l'injure à l'offense, les quelques troupes russes qu'il avait pu envoyer sur place ont été poliment renvoyées chez elles.



M. Eltsine est de loin le cadre supérieur du Parti communiste qui a réussi la conversion la plus spectaculaire. Écarté du politburo par M. Gorbatchev, il a mis autant d'énergie et de conviction à saisir le pouvoir par des moyens démocratiques qu'il ne l'avait fait une première fois au sein du parti avec les méthodes communistes classiques.

Son élection à la présidence de la Russie au suffrage universel lui a donné un grand prestige qu'il a aussitôt converti en pouvoir politique réel quand il est devenu l'artisan de la victoire de M. Gorbatchev sur les auteurs du coup d'août.

Rien dans sa jeunesse n'a préparé M. Eltsine à exercer le pouvoir de façon démocratique. Il n'a donc pas perdu toutes les habitudes qu'il avait quand il était le boss communiste très dynamique du centre industriel d'Ekaterinbourg - autrefois Sverdlovsk. C'est utile pour un chef politique de savoir foncer et d'entraîner tout le monde dans son sillage. Mais dans un régime démocratique, l'obéissance aveugle n'est pas une vertu, surtout de la part d'un parlement.

En l'occurrence, le Parlement russe a compris que M. Eltsine avait mal calculé son coup et que la Russie n'a ni l'armée ni la police qu'il lui faudrait pour gagner proprement un conflit contre la petite Tchétchéno-Ingouchie dans ses montagnes du Caucase. Les députés ont aussi tenu compte du fait que c'est une région où les forces de l'ordre soviétiques ont souvent envenimé des conflits locaux et qu'il serait plus sage pour le nouveau pouvoir russe de chercher à résoudre les problèmes de nationalités par des négociations.

Les autres conflits dans le Caucase sont bien plus graves et il ne faut pas que les Russes s'en mêlent. Les Tchétchènes-Ingouches, qui ont inspiré Lermontov et Tolstoï, sont fiers de leur langue, de leur culture, de leur pétrole. Ils ne peuvent pas faire beaucoup de tort à la Russie. Même si d'autres nationalités en Russie - les Bachkirs, les Maris et autres Komis - suivent cet exemple, les Russes tiendront toujours le haut du pavé dans leur république.

Autre échec politique pour M. Eltsine: le vote du Parlement a provoqué une scission dans le mouvement Russie démocratique qui a toujours soutenu sa politique. Cela l'obligera maintenant à moins compter sur une majorité automatique et à travailler davantage de concert avec le Parlement. C'est le moment ou jamais, car les Russes risquent de connaître un des hivers les plus pénibles depuis la guerre.

Selon les réformes économiques qui sont prévues maintenant, la Russie se précipitera dans l'économie de marché avant la fin de l'année alors que tout y est sens dessus dessous. Dans ces circonstances, il est tout indiqué pour le Parlement de faire preuve d'indépendance et d'exprimer ouvertement la méfiance et les angoisses des citoyens. C'est le seul soutien solide qui puisse aider M. Eltsine à la longue.

Quant aux nationalités, elles peuvent bien attendre jusqu'à l'été.

Frédéric WAGNIÈRE

Les maires ont raison

Les maires ont demandé au gouvernement du Québec la permission de pouvoir, eux aussi, geler les salaires de leurs employés, en utilisant la même formule que le gouvernement provincial, celle du gel temporaire suivi d'un plafonnement à trois pour cent.



Les municipalités traversent le même récession que les paliers supérieurs du gouvernement, la même incapacité de combler tous les besoins avec les ressources dont ils disposent. Avec un problème en plus, celui de devoir faire face à des responsabilités additionnelles sans fonds additionnels depuis que Québec et le ministre Ryan se sont débarrassés de certaines activités en les reliant aux municipalités.

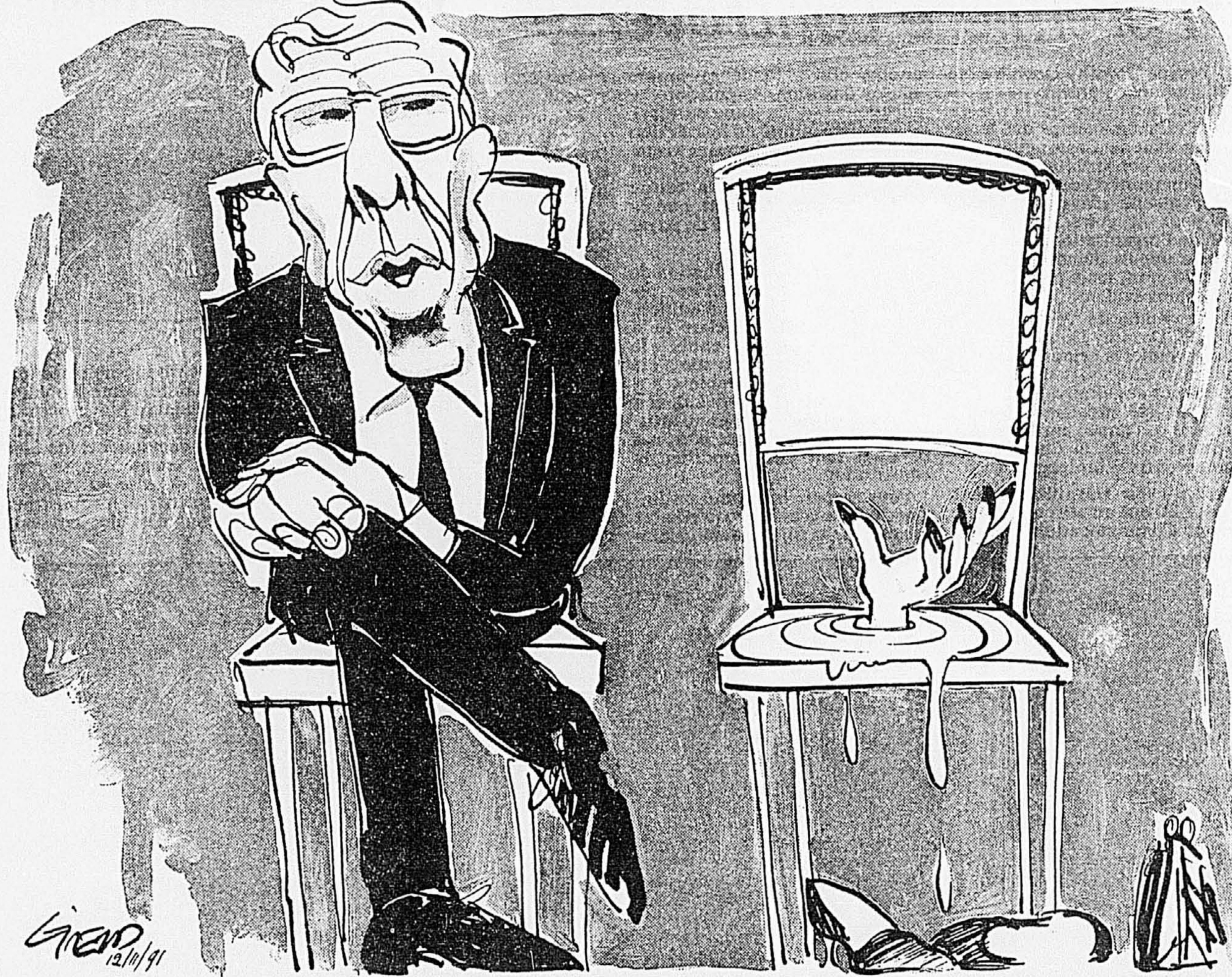
Mais les villes sont prises en sandwich. D'un côté, elles ne disposent pas des mêmes outils qu'Ottawa et Québec qui peuvent légiférer pour rééquilibrer leurs politiques salariales et les ajuster aux réalités économiques.

De l'autre, elles ne profitent pas des mécanismes qui permettent aux entreprises de s'ajuster. En période de crise, les travailleurs du secteur privé comprennent les contraintes de leur employeur. Ce n'est pas le cas au niveau municipal où l'illusion de l'abondance et la sécurité d'emploi mènent à des situations indécentes, comme le conflit des cols bleus à Montréal.

Le gouvernement du Québec devrait accéder à cette demande tout a fait raisonnable de l'Union des municipalités du Québec. Pour qu'elles puissent gérer adéquatement leurs finances en période de lente reprise et pour qu'elles puissent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens.

Alain DUBUC

M. CASTONGUAY ET MME DOBBIE, LES CO-PRÉSIDENTS DU COMITÉ



DROITS RÉSERVÉS

La boîte aux lettres

Les employeurs et le déficit de la CSST

■ La Commission de la santé et de la sécurité du travail accusera un déficit de plus de 600 millions, cette année, selon ce qu'on nous rapportait récemment. Telle serait la conclusion du rapport financier provisionnel de l'organisme au 31 août dernier. Personne ne peut se permettre de ne pas prendre la chose au sérieux. Surtout pas le président du Conseil du patronat, M. Ghislain Dufour, qui a largement commenté la nouvelle, y allant bien sûr de savantes explications. Rappelons que monsieur Dufour siège au conseil d'administration de la CSST, structure paritaire depuis 1980, où se réunissent sept représentants syndicaux et sept représentants des employeurs.

M. Dufour attribue le déficit en bonne partie au comportement des travailleurs accidentés. Il les accuse, par exemple, d'avoir prolongé la période moyenne d'indemnisation de 48,8 jours à 67,4 jours, une hausse de 35 p. cent. Il ajoute, d'autre part, que les accidentés s'arrangent pour bénéficier d'un régime plus généreux que l'assurance chômage ou l'aide sociale lorsqu'ils savent qu'ils seront mis à pied.

Bien sûr, ces déclarations ne sont pas celles de la CSST elle-même, mais bien d'un membre du conseil d'administration. Mais venant d'un homme qui jouit d'une grande visibilité et dont les influences sont bien connues, l'on se serait attendu à ce que l'organisme s'en démarque, ou du moins, que les sept représentants des syndicats qui comptent pour membres des milliers de victimes d'accidents de travail expriment publiquement leur désaccord.

En ce qui regarde l'accroissement du délai d'indemnisation, il apparaît périlleux de prétendre que les travailleurs accidentés en sont responsables. La CSST remplace 90 p. cent du salaire net et il n'y a aucune logique dans le fait qu'un travailleur en santé demeure 20 jours de plus à la maison, privé de 10 p. cent de son salaire net. Aussi, toute l'indemnité doit être justifiée par des rapports médicaux établissant un diagnostic, un plan de traitement et une date prévisible de consolidation de la lésion. Ce sont des employeurs que M. Dufour représente qui refusent généralement de reprendre à leur emploi des travailleurs dont la lésion n'a pas été consolidée par le médecin traitant. Et lorsqu'ils sont en désaccord avec ce dernier sur l'une ou l'autre de ses conclusions, rappelons qu'ils peuvent le contester en produisant une opinion médicale à l'effet contraire. Un arbitre médical désigné par le ministère du Travail tranchera. Mais voilà que les employeurs utilisent rarement cette procédure qu'ils ont pourtant réclamée à grand cri lors de la Commission parlementaire de 1984 chargée d'élaborer le nouveau régime d'indemnisation de la CSST en vigueur depuis 1985.

Qu'en est-il maintenant des « faux accidentés » dont parle le président du CPO, ceux qui s'inscrivent à la CSST plutôt qu'à l'assurance chômage ou à l'aide sociale? Notons qu'à chaque fois que la CSST dispose d'une réclamation, elle transmet une décision écrite au travailleur ainsi qu'à l'employeur. La partie insatisfaite peut contester cette décision devant un Bureau de révision paritaire composé d'un représentant de la CSST, d'un membre patronal et d'un autre issu des milieux syndicaux. Il est étonnant de constater que l'information que transmet systé-

matiquement la CSST aux employeurs, à chaque étape du processus d'indemnisation, ne permet pas de démasquer tous ces fraudeurs dont parle M. Dufour. C'est qu'elles n'existent pas, ces masses de fraudeurs, en dehors de son imagination. Les quelques exceptions sont jugées et condamnées devant les cours criminelles; elles ne sont toutefois pas légion.

Il est trop facile d'exploiter les préjugés en accusant les bénéficiaires de la CSST d'être

responsables d'un déficit aussi important. Les droits de contestation dont disposent les employeurs à toutes les étapes du traitement des dossiers en font des agents de première main dans le contrôle des coûts d'indemnisation. C'est aussi à eux que le président du Conseil du patronat devrait s'adresser, s'il cherche vraiment une solution.

Marc BELLEMARE
avocat

RBO exige des excuses

M. Alain Dubuc

■ C'est avec stupéfaction que nous avons lu votre éditorial du jeudi 7 novembre 1991, où vous comparez notamment le comité Castonguay-Dobbie à la tournée du groupe Rock et Belles Oreilles.

Doit-on vous rappeler que contrairement à cette sinistre comédie, les cinq humoristes ont multiplié les spectacles à guichet fermé, produisant ainsi la plus grosse tournée québécoise 1990-91, et que jamais ils n'ont eu à se rapporter à leur supérieur pour modifier leur feuille de route. Contrairement à nos deux amis, Rock et Belles Oreilles était fin prêt au moment de prendre la route, la machine huilée au maximum.

Que vous parliez de difficultés techniques nous surprend donc énormément, les seules que nous ayons eues étant un rideau plus ou moins fumant et une roue chanceuse où les ampoules ont éclaté. Rien de comparable évidemment avec ce que nous connaissons présentement M. Castonguay et Mme Dobbie.

Vous n'êtes pas sans savoir que RBO a obtenu la faveur d'un très large public au fil d'efforts soutenus, alors que la cote d'amour du tandem fédé-

raliste est pratiquement au point zéro. Vous auriez donc voulu ajouter l'insulte à l'injure que vous n'auriez pu trouver mieux. En fait, cet éditorial représente pour moi, pour Rock et Belles Oreilles et pour ses milliers d'admirateurs, une blague au goût tout à fait indigeste. C'est en leur nom que j'exige des excuses dans les plus brefs délais.

Toute cette mascarade entourant le comité Castonguay-Dobbie n'aura finalement prouvé qu'une seule chose: ne s'improvise pas qui veut humoriste....

Jack K. Primeau

Gérant Rock et Belles Oreilles
et directeur de tournée

PS: Ce n'est pas parce que nous passons notre vie à ridiculiser la réputation des gens en se foutant complètement des conséquences que nous allions accepter benoîtement de nous faire comparer à cette bande de crétiens!

Nos lecteurs auront compris, je l'espère, que lorsque je compare la tournée de Castonguay-Dobbie à celle de RBO, je ne faisais absolument pas allusion à la qualité de l'organisation, mais au contenu des deux spectacles. A.D.

Opinions

Arts visuels: de la grande noirceur à l'« opaque grisaille » de nos jours

JEAN-CLAUDE LEBLOND

Jean-Claude Leblond est directeur général et rédacteur en chef de Vie des arts. Dans cet essai, dont nous publierons d'importants extraits tout au cours de cette semaine, M. Leblond propose un très sévère point de vue sur le monde québécois des arts visuels. Il écrit en son nom personnel.

Ce dont il est question dans cet essai porte essentiellement sur le système des arts visuels tel qu'on peut l'observer au Québec. À proprement parler, ce travail ne traite d'art que comme référence. Autrement dit, il ne s'agit pas d'un ouvrage de critique ou d'histoire de l'art, mais d'un exposé qui porte sur le système de la critique et de l'histoire de l'art.

Sur l'art, sur la production des artistes, s'est construit un organisme qui, tel un cancer, fonctionne à partir de lui, qui le prend comme prétexte, qui s'en nourrit et le vampirise à ses propres fins. C'est donc cet organisme qu'il s'agit d'identifier et de cerner à travers quelques-uns des mécanismes ou logiques qui articulent ses diverses composantes.

On observe qu'il se passe dans le monde des arts visuels un phénomène qui répond au besoin profondément humain et qui se retrouve dans tous les secteurs de l'activité humaine. L'instinct de pouvoir prend la son origine et il entraîne l'individu sur des sentiers qu'en ses jeunes années, il n'aurait jamais imaginé emprunter. De quoi se compose l'instinct de pouvoir? A première vue, affirmons qu'il repose essentiellement sur une propension à contrôler toutes les variables possibles de sa propre vie et, afin de se mieux protéger, de celles des autres.

Le corps individuel comme le corps social, ankylosé dans ses certitudes, s'enfoncé dans cette mort qu'il déploie tout ce qui lui reste d'énergie à combattre. Pourtant, un jour, comme une sorte de loi des choses, surgit un grand vent de changement qui secoue les certitudes et les acquis, qui remet tout en question, tout et de façon globale, sans trébuchement dans les fleurs des tapis, tout, absolument tout, à grands coups de balai et de raccourcis: la crise.

Le problème avec les pouvoirs que l'on conteste et que l'on reverse, c'est qu'on a la conviction, la certitude en fait qu'il surgira un nouveau en lieu et place du précédent. Intermédiairement, nous sommes confrontés à ces répétitions douloureuses dont nous ne semblons jamais rien apprendre. Contrairement à ce que l'on imagine, l'histoire ne se répète pas. C'est la bêtise qui se perpétue, toujours semblable à elle-même, toujours aussi séduisante.

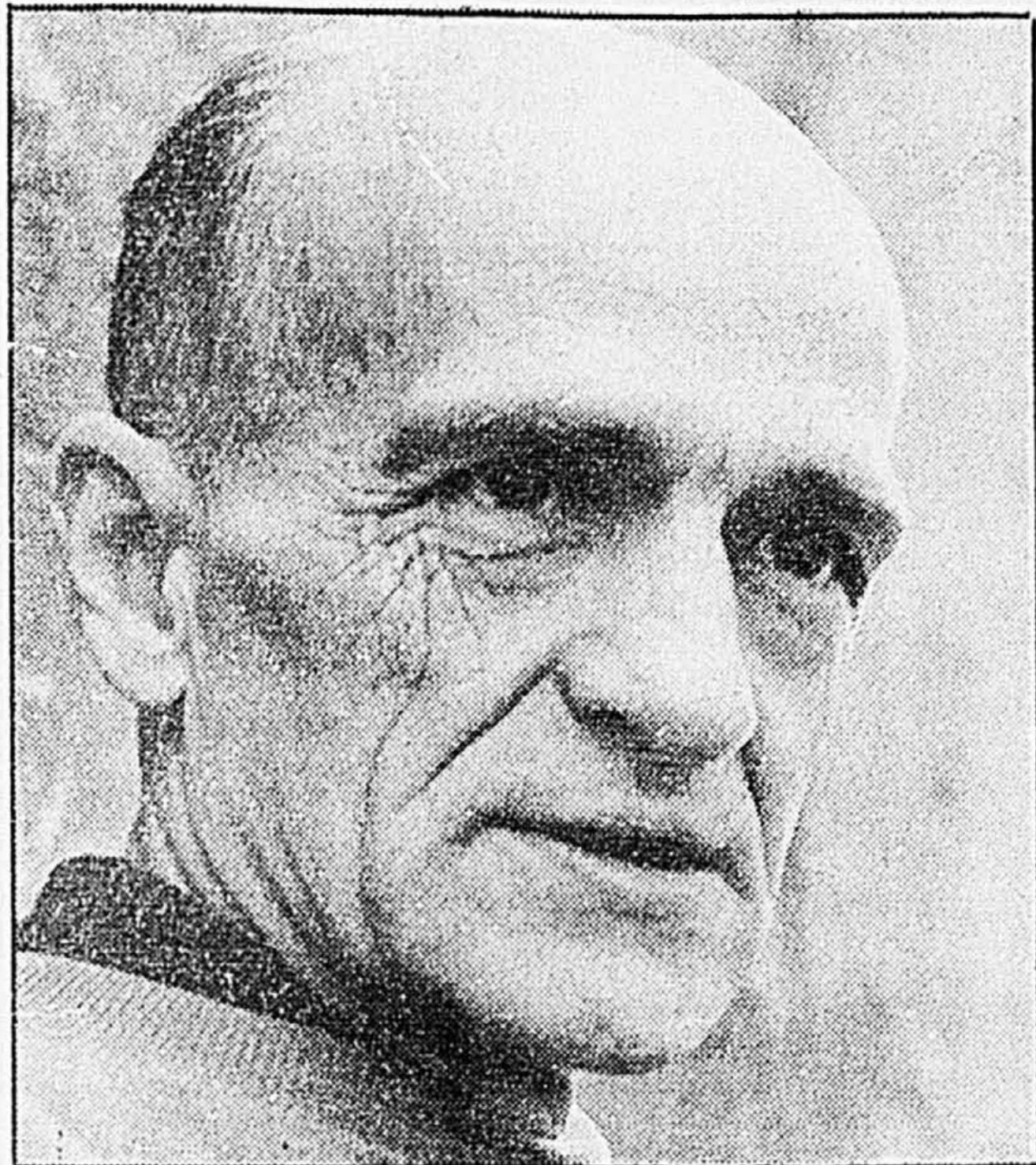
Et parce qu'il y a toujours, continuellement, inévitablement une monumentale bêtise dans tous les systèmes de pouvoirs, il faut parfois se lever et lui porter quelques bons coups, prophylactiques, nécessaires en définitive à la santé des organisations, des sociétés. Aussi, faudrait-il accepter ici de faire la part des choses entre ce qui appartient à la recherche d'éminents savants et un travail qui prend sa source dans un certain vécu et qui navigue à l'intuition entre des clichés et des lieux communs présentés par les pouvoirs comme des vérités.

En produisant ce texte, j'encours un grand risque, plusieurs même. En premier lieu, réfléchissant au sort qu'a connu Paul-Émile Borduas au lendemain du Refus global, je risque de me porter un grave préjudice. Si ce dernier s'est attaqué à la grande noirceur, je souhaite pour ma part jeter quelque lumière dans l'opaque grisaille de nos jours. (...)

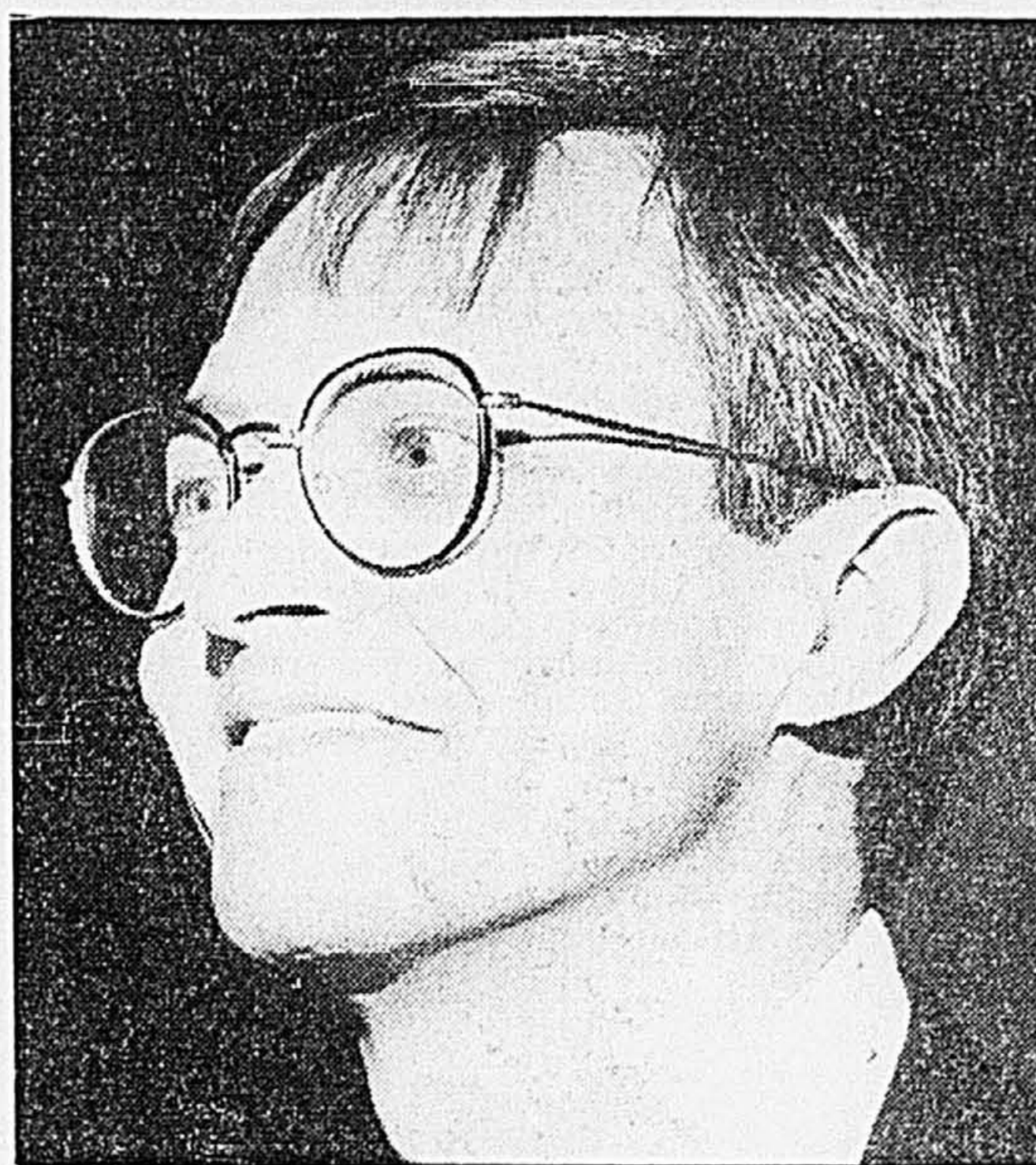
Borduas ou la transgression académiste

On a vu que la transgression introduisait un élément de nouveauté dans le système de l'art, qu'elle contestait un ordre considéré comme ancien afin d'en proposer un nouveau. La jeune génération s'attaque, transgresse et succède à la précédente. Toutefois, le Québec présente un cas intéressant avec Paul-Émile Borduas dont les suiveurs, les fils et les filles spirituels se sont réclamés tout en prenant appui sur sa transgression.

Le Québec d'avant le Refus global vivait sous ce que nous nous complaisons toujours à qualifier de grande noirceur. L'image que l'on nous en donne et qui confine au cliché faisait du Québec une contrée attardée et demeurée dans le XIXe siècle. Il est vrai que dans le domaine des arts visuels, le Québec souffrait d'un retard causé d'une part par l'éloignement des centres de création, de Paris principalement, et par la faiblesse des moyens de communications et d'autre part par l'orientation des artistes qui se méritaient d'aller étudier en France. A part James W. Morrice qui choisit une esthétique impressionniste et qui passa le plus clair de sa vie à l'étranger, nos artistes fréquentaient les académies traditionnelles, se méfiant des courants nouveaux en art. C'est ainsi que des artistes comme Suzor-Côté, Clarence Gagnon, Adrien Hébert pour ne nommer que ceux-là, avaient retenu de leur passage à l'étranger des manières de travailler, non pas néces-



Paul-Émile Borduas



Jean-Claude Leblond

sairement selon leurs préférences personnelles, encore qu'il faille le démontrer, mais en fonction de leur clientèle future au Canada, des commandes du clergé notamment.

Le retour de Pellán en juin 1940 ébranle, comme l'écrit Germain Lefebvre (Pellán, ed. Broquet, 1986, p. 87) les colonnes du temple de l'académisme et impose, après des artistes comme Brandtner et Fitzgerald mieux connus à Winnipeg qu'à Montréal, une révolution picturale qui ne prendra définitivement son envol qu'avec le Refus Global de Paul-Émile Borduas, publié en 1948.

Les historiens de l'art attribuent abusivement à Paul-Émile Borduas et à la publication du Refus global les débuts de la Révolution tranquille. L'effet décapant de son manifeste sur la société de la fin des années quarante aurait été tel selon eux que, ostracisé par la suite par les réseaux officiels de l'époque, il aurait été contraint à l'exil à New York d'abord, puis à Paris où il mourut en 1960. Le texte apparaît comme un ouvrage court et fort sommaire, rédigé vraisemblablement sous le coup d'une émotion exacerbée et d'une fatigue, d'une lassitude devant l'incompréhension de la forteresse académiste d'alors. La prise de parole y rejetait péle-mêle les valeurs sociales trop contraignantes et les canons de la peinture figurative, seul credo esthétique autorisé. En défendant l'Automatisme, inspiré lui-même du surréalisme d'André Breton et de l'écriture automatique, Borduas et les automatistes, c'est-à-dire, ses élèves, considéraient la peinture figurative comme l'ennemi mortel, l'ennemi à abattre. Taxée d'académisme, celle-ci ne résista pas au coup de butoir de la jeune génération qui osait la transgresser. Et, à plusieurs titres, Borduas devint le grand héros de notre histoire de l'art, l'exemple, le modèle à suivre. N'avait-il pas, au prix de son gagne-pain, renversé l'ordre établi en art? N'avait-il pas défendu le mouvement automatiste au point de lui voir atteindre à la reconnaissance de tous ceux qui souhaitaient un changement dans notre société, c'est-à-dire, l'élite des années soixante et de la Révolution tranquille? Enfin, en exil, n'avait-il pas payé de sa vie son geste téméraire?

On pourrait dresser un parallèle entre Borduas et Lénine. Dans un cas, le leader réalise une révolution sociale dont la nécessité semble incontestable. Dans l'autre, il s'agit d'une révolution picturale tout aussi nécessaire. Dans les deux cas on observe l'institution d'un nouvel ordre, extrêmement vivant au début et qui fait large place aux propositions les plus audacieuses. Vient ensuite un durcissement des nouvelles valeurs qui conduit à une sclérose du système. Dans les deux cas également, on se réclamera des leaders pour justifier des comportements et des prises de positions que ces derniers n'auraient peut-être pas nécessairement approuvés.

Que firent les générations suivantes?

Plutôt que de s'en prendre à Borduas et au mouvement automatiste afin de le transgresser et d'imposer leur propre ordre, les générations suivantes et principalement les plasticiens de la deuxième vague dans les années cinquante, s'en réclamèrent comme d'un bouclier, faisant alliance forcée et stratégique sous la grande bannière de l'art abstrait à l'assaut de l'ordre figuratif, l'ennemi à achever. Pourtant, l'argumentation de Borduas valait-elle encore à la fin des années cinquante? La peinture figurative y occupait toujours, mais dans une moindre mesure, la place prépondérante qu'elle allait perdre subitement au début de la Révolution tranquille et qu'elle n'allait jamais recouvrer. D'une certaine façon, celle-ci est morte de son dogmatisme, de sa toute puissance et de son imperméabilité au changement. Toute puissante en son temps, elle avait maintenu, par ses institutions, le couvercle hermétiquement fermé sur le changement, jusqu'à ce qu'il saute. Comme le clergé, en quelques années elle tomba en désuétude. Et comme les clercs, trente ans plus

tard, son symbole même figure toujours comme le négatif, le suranné, la grande noirceur et donc comme l'ennemi à détruire.

Jusqu'au milieu des années soixante-dix, les générations successives d'artistes s'inspiraient du Refus global pour poursuivre la «révolution» picturale, pour effectuer le rattrapage cher à notre société et pour atteindre un niveau d'art contemporain comparable avec la production étrangère. Cependant qu'émergeaient les nouvelles esthétiques, que bouillonnait la société québécoise et qu'un nouveau système académiste des arts se mettait en place, entre autres avec le changement de statut des professeurs de l'École des beaux-arts convertis en professeurs d'université, la peinture figurative incarnait toujours l'académisme, c'est-à-dire, l'institution du pouvoir politique, économique, ecclésiastique. On pouvait par conséquent se construire un pouvoir nouveau à soi, remplacer l'académisme ancien par son propre académisme, sans l'opposition réelle, mais dans l'opposition fictive, symbolique en fait d'une esthétique figurative dont, avec la mort, on n'avait conservé que les symboles pour, en les stigmatisant haut et fort, mieux se placer soi-même en position de pouvoir en occupant l'espace laissé vacant.

Cette perception de la figuration en tant qu'académisme demeure d'autant plus ancrée aujourd'hui encore qu'un art médiocre de paysages faciles occupe un espace important dans un marché restreint et que les goûts du public, cette approbation que l'on recherche tout en s'en gardant, penchent vers ces esthétiques. Or, en mettant dans le même bateau l'art réaliste authentique qui explore la réalité contemporaine et les paysages passés d'une valeur douteuse, sans discernement, on rejette le bébé avec l'eau du bain et, ainsi conforté dans son système, on maintient son académisme sur le dos d'un bouc-émissaire mort.

On voit pourquoi, aujourd'hui, les peintres qui, d'une façon tout à fait contemporaine, oeuvrent à l'intérieur d'une esthétique réaliste souffrent d'ostracisme de la part des réseaux au pouvoir. Ils incarnent la bête noire, celle sur qui il fait d'autant mieux s'acharner qu'elle n'est pas outillée pour se défendre, qu'elle n'a rien à voir avec l'académisme de l'École des beaux-arts de 1940 et que, contemporaine d'esthétiques analogues à l'étranger, elle ne trouve pas chez elle la réception qu'elle mérite.

L'évolution picturale de Marcella Maltais

L'affaire entourant l'évolution picturale de l'artiste québécoise Marcella Maltais est, à plusieurs titres, tout à fait exemplaire et constitue, à sa façon, une transgression manquée, une contre-transgression. Originnaire du Saguenay, Marcella Maltais décide très jeune, à quatorze ans à peine, de «monter» à Québec étudier la peinture, notamment avec Jean Dallaire et Jean-Paul Lemieux. Insatisfaite, soit de l'enseignement qu'elle y reçoit ou du climat qui règne dans la capitale, elle transporte sa jeunesse, son enthousiasme et son «bon caractère» à Montréal où elle adhère, durant les années cinquante, aux côtés entre autres de Rita Letendre au mouvement automatiste dont la libre effervescence lui sied fort bien. Très tôt, on remarque, dans l'énergie et la vigueur presque virile de ses oeuvres, une jeune peintre dont le talent se confirme tout au long des années soixante. Tous les grands musées du pays achètent ses oeuvres, des collectionneurs la suivent et voient déjà en elle une des plus grandes parmi les grandes.

Et puis, en 1968, coup de théâtre: Marcella abandonne la peinture abstraite pour se consacrer au réalisme, au figuratif. Elle s'installe en Grèce et à Paris où elle explore, un peu à l'instar d'un Vermeer à qui elle voue une grande admiration, les effets, dans l'oeuvre, de la lumière ambiante sur les objets qu'elle peint: les maisons d'Hydra dont les murs, comme des cubes en hard edge, renvoient la lumière frontale, rasante ou certaines ombres portées, selon

les positions du soleil dans la journée, en constituent un premier exemple qui se raffinerait par la suite. Les toits de Paris offrent les mêmes qualités appliquées à la lumière du nord, etc. De retour au pays de façon plus assidue vers la fin des années soixante-dix, Maltais s'intéresse aux paysages locaux avec la même préoccupation pour la lumière. Les oeuvres qu'elle en montre sont toutes empreintes de cette qualité formelle faite d'un dessin et d'une composition maîtrisés en même temps que, valeur fondamentale, d'un équilibre dans le ton chromatique. Elle renoue avec des peintres comme Hoggate pour qui la couleur pure et propre détenait une grande importance et Allan Harrison dont les oeuvres témoignaient de cette qualité de composition qui fait toute la différence entre un artiste et un autre.

Du jour au lendemain, la jeune et brillante artiste est devenue une paria dont un seul musée ne veut exposer les peintures réalistes, tout en montrant encore ses oeuvres abstraites lors d'événements thématiques sur l'art des années soixante. L'artiste aurait-elle perdu instantanément le talent qu'unaniment la communauté lui reconnaissait? Pourtant, sa décision brutale de changement était, de son propre aveu, tout à fait motivée. L'abstraction alors à la mode ne la satisfaisait plus parce que, encore jeune et déjà célèbre, elle en avait fait le tour. Le réalisme présentait pour elle un défi à sa capacité d'artiste de rendre visible un certain état du monde. Un tel choix aura pourtant comporté des conséquences négatives.

À cause de son exigence personnelle, l'artiste aura subi le vide, désertée par ceux-là même qui la veille louangeaient son art. Elle aura souffert d'un ostracisme qui, au-delà de vingt ans plus tard, ne désarme pas. Enfin, privée du marché institutionnel, elle devra longtemps se contenter, comme beaucoup d'autres artistes, de l'appui d'amis inconditionnels qui croient en elle. Aujourd'hui, personne ne voit plus dans ses figures réalistes les mêmes qualités formelles qui faisaient d'elle une de nos meilleures artistes d'avant-garde. On ne reconnaît pas les qualités strictement picturales de l'oeuvre: l'équilibre de la composition, l'exactitude du dessin et enfin, la précision de la lumière dans la formulation de l'objet, une cheminée parisienne ou un paysage de Beauce. Parce que la peinture académiste de la fin du XIXe siècle est maintenant considérée comme léchée, peu créatrice et en compétition directe avec la photographie, tout l'art réaliste se retrouve, sans autre forme de procès, relégué désormais dans la catégorie du liché et du dépassé, c'est-à-dire, n'ayant plus rien à apporter au propos de l'art. En changeant son esthétique, Marcella Maltais passait du camp triomphant de l'art moderne dans le sillage de Borduas à celui des perdants symbolisé par l'art réaliste. (A SUIVRE)

CHEZ PAUZÉ
depuis 1862

Du mardi au vendredi (inclus)
DÉJEUNER D'AFFAIRES
8,75\$ - 9,75\$

1657, RUE STE-CATHERINE O.
932-6118 FERMÉ LE LUNDI
STATIONNEMENT GRATUIT (1H30)
GARAGE DU FAUBOURG (ENTRÉE RUE GUY)



Lysiane Gagnon

L'affaire Proulx

J'ai souvent rêvé d'être appelée à servir comme juré dans une cause de meurtre. Mais sans doute serais-je rejetée par la Couronne, pour cause de préjugé favorable à l'accusé — quel qu'il soit.

En l'absence de certitude absolue, je donnerais le bénéfice du doute à l'accusé. Il y a eu trop d'erreurs judiciaires dans l'histoire... et même une seule serait trop. Je ne voudrais pas vivre avec cette possibilité-là sur la conscience.

J'ai suivi le procès de Benoit Proulx de Join, surtout à travers l'intelligente relation qu'en a faite dans *La Presse* notre confrère Yves Boisvert. Je me demande comment il se fait que le jury qui l'a déclaré coupable d'avoir assassiné son ancienne copine n'a pas éprouvé «un doute raisonnable» — le doute qui est au coeur de notre système judiciaire, qui justifie la présomption d'innocence et constitue l'ultime protection de l'accusé, dans les cas où la preuve est fragile. Dieu sait qu'elle l'était dans ce cas-ci!

Purement circonstancielle, la preuve ne comportait ni témoin direct, ni objet incriminant, et l'on n'a même pas établi quel aurait été le mobile de ce meurtre-là.

Comment peut-on détruire la vie d'un homme sur la foi d'un témoin à charge qui dit avoir «reconnu», en voyant une photo de Proulx dans le journal, et ce, juste après que l'animateur André Arthur eût relancé l'affaire en ondes, le «regard» d'un homme qu'il avait croisé huit ans auparavant près des lieux du crime?

Peut-être Proulx est-il coupable. Peut-être aussi ne l'est-il pas. «En tout cas, me dit une amie qui vit dans la vieille capitale, toute la ville de Québec pense qu'il est coupable.» C'est justement cela qui me dérange: la justice populaire, la condamnation fondée sur l'émotion, le oui-dire, les impressions, les appels démagogiques et l'appétit de la meute qui veut du sang — bref, exactement l'envers d'un procès juste.

Ce procès, ou plutôt le cirque médiatique qui l'a entouré, la subtile guérilla entreprise en ondes contre Proulx par André Arthur avant même que des accusations formelles ne soient portées, l'exploitation de l'affaire par la radio privée — CHRC ou travaillait Proulx et CJRP, la chaîne rivale —, tout cela laisse un drôle d'arrière-goût.

Même les avocats ne faisaient plus leur métier, avalés qu'ils étaient par le cirque médiatique. Dans cette affaire impliquant l'employé d'une station rivale, CJRP avait «mis le paquet», et embauché Me Carol Saint-Cyr, qui livrait ses commentaires deux fois par jour. Le procès s'étirant, Me Saint-Cyr confiait aux reporters qu'il était obligé de reporter des plaidoiries et de demander des remises dans ses propres caisses.

De son propre aveu, son numéro quotidien à CJRP l'a forcé à reporter une douzaine de causes. Si j'étais à la place des clients de Me Saint-Cyr, j'attendrais un bon moment avant d'acquitter mon compte, et je lui enverrais, à la place du chèque, une petite carte portant ces mots de La Fontaine: «A chacun son métier, et les chèvres seront bien gardées.»

Souhaitons en tout cas qu'une fois portée en appel, la cause sera jugée dans le calme et la raison.

La chèvre émissaire

■ Cette pauvre Dorothy Dobbie est devenue le bouc émissaire — faut-il dire la chèvre émissaire? — de tous les maux qui affligent la commission Dobbie-Castonguay.

Pendant que l'opposition réclame sa tête, le président de la commission et le ministre dont relève la commission, bien cachés derrière la coupable désignée, s'en tirent à bon compte.

Car au fait, Claude Castonguay n'est-il pas tout aussi responsable des multiples dérailements qui ont marqué les débuts de la tournée de la Commission qu'il co-présidait? N'était-il pas bien placé pour voir venir les choses et prévenir les dégâts? Ne pouvait-il exercer un minimum d'autorité morale? A supposer que les péripéties de la Commission soient imputables à Mme Dobbie, comment expliquer qu'un ancien ministre et président de compagnie de 62 ans n'ait pas été capable de faire entendre raison à une députée néophyte?

Et le ministre Clarke, lui? C'est lui, le parrain de l'opération. Pourquoi s'en lave-t-il les mains?

On sait que cette Commission devait recueillir les opinions informées sur le sujet précis des propositions fédérales. Elle a vite été transformée en gros forum, style «ligne ouverte», où tout un chacun était invité à déverser ses frustrations. Or, certains affirment que Mme Dobbie n'a fait — c'est d'ailleurs ce qu'elle répète sans cesse — qu'exécuter le mandat que lui avait confié le ministre Joe Clark.

C'est en tout cas la piste ouverte par notre consœur Chantal Hébert, fine observatrice en poste à Ottawa. Relatant le verdict établi en privé par des stratèges fédéraux, elle écrit ceci: «Après avoir revendiqué la paternité du Forum des citoyens de Keith Spicer, le ministre Clark a insisté pour donner une commande taillée sur les mêmes mesures à son comité constitutionnel. Les assemblées de cuisine et les dispersements à travers la campagne, indiquer, étaient son idée et il y tenait mordicus.»

Selon un conseiller du gouvernement cité dans le même compte-rendu, «ce n'est que cette semaine, devant l'unanimité des manchettes générées par son comité, que le ministre Clark s'est rallié à la nécessité d'un virage. Il ne voulait rien entendre avant ça.»

Et tant pis pour les malades

■ L'hôpital Notre-Dame avait deux parkings — c'était déjà insuffisant pour les besoins. L'un est en réparation... et l'autre a disparu.

Initiative qui évoque les grands desseins de l'ère Drapeau, alors que les besoins des simples citoyens étaient subordonnés à la mégalomanie de nos édiles, la Ville de Montréal a rasé le parking qui était en face de Notre-Dame pour y aménager, au coût de quatre millions de dollars, une méga-place dédiée au Général De Gaulle.

Et tant pis pour les milliers de malades qui affluent chaque jour en clinique externe aux portes de cet hôpital-géant, tant pis pour les centaines de visiteurs qui s'y rendent chaque jour. Qu'ils marchent! En effet, on peut dire qu'ils en marchent un coup. La station Papineau est à plusieurs pâtés de maison, et il est impossible, absolument impossible, de trouver à stationner dans les environs.

Je n'ai rien contre la mémoire de De Gaulle, au contraire, mais les besoins des malades des hôpitaux, comme d'ailleurs de leurs employés, devraient passer avant toute autre considération.

C'est ce qu'on appelle avoir le sens des valeurs. Mais hélas, le sens des valeurs — de même que le simple bon sens —, c'est quelque chose qu'on trouve en quantité infime à l'Hotel de Ville.

Plus d'argent pour les jeunes démocraties francophones, au Sommet de Chaillot

MICHEL DOLBECK
de la Presse Canadienne
PARIS.

La Francophonie donnera plus d'argent aux jeunes démocraties africaines pour les aider à se développer. Le prochain sommet francophone devrait en effet quadrupler les crédits consacrés à la «coopération juridique et judiciaire et aux droits de l'Homme», pour les porter à près de 20 millions de francs (cinq millions \$) pour deux ans.

«Quatre fois plus de ressources,

peut-être davantage, ce n'est pas rien», a souligné M. Jean-Louis Roy, le secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique, l'organisme central de la Francophonie.

La démocratie devrait être le thème vedette de la Conférence de Chaillot, qui se tiendra ici les 19, 20 et 21 novembre. Le question avait été soulevée pour la première fois au Sommet de Dakar, où les participants avaient adopté, en mettant des gants blancs, une résolution sur «le droit à la démocratie et le droit au développement».



Jean-Louis Roy

L'Afrique n'est pas encore devenue un grand continent démocratique (les événements au Zaïre, où devait initialement se tenir le sommet, le montrent bien). Mais de plus en plus de pays africains, comme le Bénin et le Mali, optent maintenant pour le multipartisme. Le problème pourra donc être abordé plus directement.

«Il y a eu une évolution politique en Afrique», note M. Roy. Et aujourd'hui ce sont nos partenaires africains qui insistent pour

que plus de ressources soient mises à leur disposition. Ils optent pour des États de droit mais ils réalisent que les institutions et toute l'ingénierie électorale coûtent cher».

«Partie de rien», la Francophonie s'est donné depuis Dakar quelques programmes de base pour encourager des pays qui n'ont «pas de moyens et pas de tradition» dans leur marche vers la démocratie. Mais certains reviennent de loin. «Il faut voir dans quel état de dénuement extraordinaire se trouvent, dans une majorité de pays membres, les appareils de justice. On manque de choses élémentaires, de papier, pour écrire les jugements, de machines à écrire, de classeurs, etc.».

Dans ce contexte, la démocratie (comme la protection de l'environnement) apparaît comme un luxe que ne peuvent se payer que les pays riches. La Francophonie poursuivra donc ses efforts vers le renforcement de l'espace économique francophone. Le Sommet de Chaillot confirmera probablement cette orientation: les chefs d'État et de gouvernement francophones devraient adopter une résolution qui donnera à l'ACCT le mandat de développer de nouvelles voies de coopération en matière économique.

«Si ça se confirme, note M. Roy, ce sera la première fois qu'on donnera un tel mandat à l'Agence. Cela montre qu'il y a une véritable évolution de ce côté». Le secrétaire général pense déjà à quelques pistes: développer le secteur de l'énergie, soutenir la création de PME dans le secteur agricole, aider les jeunes Africains à disposer d'un capital de départ et, surtout, développer le secteur de la formation professionnelle et technique.

«L'Afrique, comme le Québec jadis, a longtemps favorisé les professions libérales. Mais elle a maintenant besoin de techniciens, d'électriciens et d'informaticiens. Je souhaite que le Sommet enrichisse ce volet-là».

Si tout se passe comme le voudrait M. Roy, l'ACCT pourrait sortir de la Conférence de Chaillot avec un mandat élargi. Mais pour l'instant, c'est loin d'être

sur. L'Agence fait l'objet d'un bras de fer entre le Canada et la France, qui veut en diminuer le poids au profit d'une nouvelle instance, le Conseil permanent de la francophonie, qui sera mise sur pied à l'occasion du Sommet. Les discussions étaient dans une impasse depuis plusieurs semaines, une impasse que les représentants des pays membres de la Francophonie ont tenté de dénouer la semaine dernière à Paris. Certains progrès auraient été réalisés mais le problème n'est pas encore résolu. Les «sherpas» tiendront une ultime réunion à la fin de la semaine.

M. Roy croit qu'ils réussiront à se mettre d'accord. «Les questions très fondamentales qui ont fait l'objet d'un débat, un débat vigoureux c'est vrai, sont en train de trouver leur dénouement. Il y a eu une évolution, le moment politique est arrivé».

Une contribution du Québec

ROBERT LEFEBVRE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Le Québec se présentera la semaine prochaine au quatrième Sommet de la francophonie avec une contribution concrète pour aider à instaurer ou restaurer la démocratie dans les pays qui en feront la demande.

C'est le premier ministre Robert Bourassa qui en fera l'annonce aux 43 autres chefs d'État et de gouvernements membres qui se réunissent à Paris les 19, 20 et 21 novembre pour le Sommet de Chaillot, ainsi désigné pour le distinguer du Sommet de Paris, en 1986.

Dans une entrevue à La Presse Canadienne, le ministre délégué à la Francophonie, M. Guy Rivard, a expliqué que cette aide pourrait être semblable à celle qui fut accordée à Haïti à l'occasion des élections de 1987 et 1990. Le Directeur général des élections du Québec, Pierre-F. Côté, y fut délégué en qualité de coordonnateur d'une équipe multinationale mise en place par l'Organisation des États américains (OEA).

Le Québec, dont la participation aux sommets francophones est soigneusement encadrée par une entente avec Ottawa, viendra ainsi appuyer la déclaration que fera le premier ministre canadien Bryan Mulroney sur la promotion de la démocratie et le respect des droits de la personne.

M. Mulroney a déjà annoncé qu'il proposera que soit créée au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) une unité de soutien à la démocratisation qui pourrait venir en aide aux pays qui veulent promouvoir la démocratie sur leur territoire.

Deux pays membres de la francophonie, Haïti et le Liban, ont déjà sollicité une assistance particulière pour consolider leur évolution politique récente.

«Nous souhaitons offrir, avec le Canada, une assistance concrète qu'on pourra retrouver à l'intérieur d'un programme de coopération juridique et judiciaire», a expliqué le ministre Rivard.

«Cela pourrait consister, par exemple, à apprendre aux députés à faire des lois, comment représenter leurs concitoyens dans leur Assemblée nationale, à aider à mettre en place une charte des droits et libertés de la personne correspondant aux valeurs des pays concernés, etc.»

Moins visibles

Le Québec, par la voix de son premier ministre, formulera d'autres propositions à cette rencontre des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français.

«Des propositions dans tous les volets d'intervention, souligne le ministre Rivard, mais ces propositions ne seront pas visibles au point où on pourra les reconnaître et où le premier ministre du Québec pourra en revendiquer la paternité.»

Mais quand on aborde la question de la visibilité du Québec à ces sommets, M. Rivard objecte vigoureusement que son gouvernement n'est pas à la remorque d'Ottawa dans le dossier de la francophonie et que l'arrangement conclu avec le gouvernement canadien est suffisamment fonctionnel pour lui permettre d'y jouer un rôle important.

L'ordre du jour de ce quatrième Sommet qu'on désigne comme celui de l'évaluation et de la consolidation, prévoit que tous les sujets seront regroupés sous quatre volets: politique, économie, coopération et institutions.

Sous le volet économique, que le Sommet veut privilégier, le Québec proposera par ailleurs aux pays membres d'augmenter leur soutien financier au Forum francophone des affaires et de reconnaître cette institution comme un outil de développement économique important.

Le Forum francophone des affaires est un peu le «bébé» du Québec et son principal objet de fierté dans le réseau de la francophonie. Il est né d'une initiative québécoise lancée en 1987, lors du Sommet de Québec.

Le Forum a déjà pris beaucoup d'envergure. Cette année, il s'est internationalisé en se donnant un conseil d'administration international et des chapitres de cette institution se sont implantés dans une vingtaine de pays.

«Il ne fait aucun doute que le Sommet de Chaillot va appuyer le développement du Forum», commente le ministre Rivard en soulignant qu'il a attiré 450 personnes, dont 55 gens d'affaires québécois, le mois dernier, à sa troisième rencontre à Paris et à La Rochelle.

Réévaluation

Au chapitre de la coopération, le ministre Rivard souligne que le temps est venu d'évaluer et de faire le tri parmi les innombrables décisions et projets qui ont été mis sur la table lors des trois premiers sommets.

«Quand je suis arrivé dans le dossier de la francophonie, il y a deux ans, je me suis mis à compter les propositions. J'ai arrêté de compter à 375», raconte M. Rivard.

Le Sommet de Chaillot va donc se préoccuper de réévaluer toute la programmation en voulant conserver un noyau de programmes bien établis pour assurer la continuité.

Le Forum francophone des affaires, l'Institut de l'énergie dont le port d'attache est à Québec, les Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) — une autre formule québécoise —, et l'implantation de radios rurales comme celles au Burkina Faso et au Vietnam, constituent, selon M. Rivard, d'intéressants exemples de programmes de coopération qui doivent être identifiés comme intouchables.

Enfin, au chapitre des institutions, le Sommet devrait concrétiser la réforme suggérée au précédent Sommet de Dakar.

Bourassa nommé des libéraux

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le gouvernement Bourassa ne cache même plus le caractère partisan des nominations qu'il effectue au sein de la fonction publique.

La dernière liste de nominations, publiée vendredi, indique clairement l'allégeance politique de plusieurs des personnes nommées.

Ainsi, Jean-Paul Désilets, qui devient commissaire pour la protection du territoire agricole, est décrit dans ses notes biographiques comme «président exécutif du Parti libéral et organisateur en chef dans le comté de Richmond».

M. Désilets, dont la biographie n'indique aucune compétence en matière agricole, succède à Mme Hélène Alarie, qui était en poste depuis 12 ans et qui est la première

québécoise à exercer la profession d'agronome.

Une autre promue vendredi dernier, Janine Harris, qui siège désormais au conseil d'administration de l'École polytechnique de Montréal, est décrite comme «adjointe spéciale au Parti libéral du Canada» dans ses notes biographiques.

Le nouveau sous-ministre du Tourisme, Jacques Pigeon, a lui aussi un passé politique comme chef de cabinet sous le gouvernement fédéral de Pierre Elliott Trudeau.

Un autre commissaire siégeant au Conseil des services essentiels et renommé vendredi, le syndicaliste Donatien Corriveau, a été candidat libéral défait aux élections de 1985 dans le comté de Joliette.

On retrouve plusieurs autres personnes nommées vendredi dans la liste des donateurs du Parti libéral du Québec.

Économisez sans vous priver en 1992

Importées de
MITSUBISHI

Ne laissez pas ce lancement de nouveaux modèles 1992 vous passer sous le nez sans réagir. Les Eagle Vista et Eagle Summit 1992 représentent deux des voitures les mieux construites sur le marché nord-américain. Voyez vite ces voitures en tête de liste sur l'échelle du rapport qualité-prix.

Vista 3 portes 1992

À partir de

7620\$*

incluant transport et préparation

- Moteur 1,5 L, 12 soupapes, 92 HP
- Transmission manuelle à 5 rapports surmultipliée
- Injection électronique multipoint

115
360
Moteur 1,5 L et 1,6 L



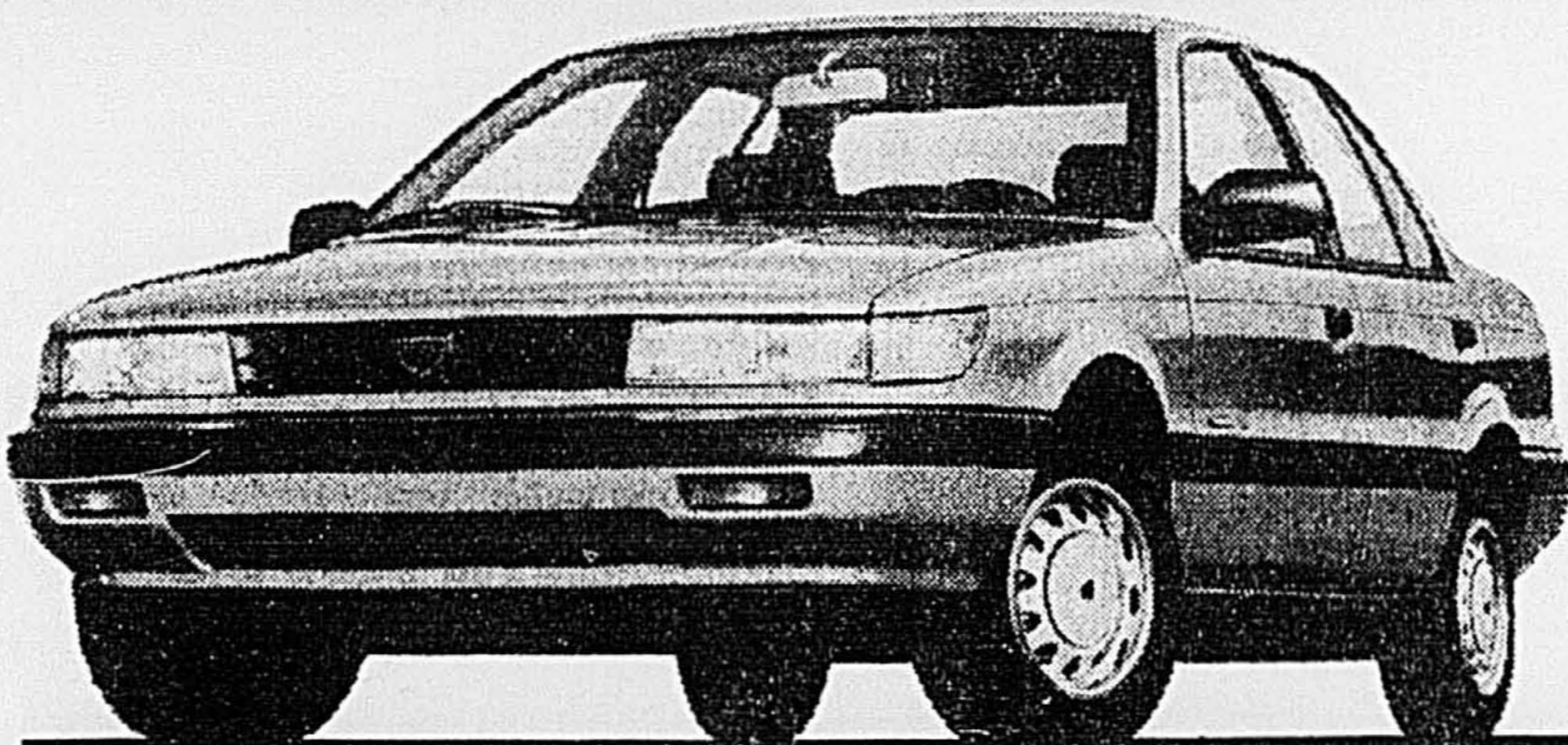
Summit 1992

À partir de

10670\$*

incluant transport et préparation

- Moteur 1,5 L, 12 soupapes, 92 HP
- Transmission manuelle à 5 rapports surmultipliée
- Injection électronique multipoint
- Servo-freins
- Dégivrateurs de glaces latérales



Renseignez-vous auprès de votre concessionnaire pour connaître notre nouveau Plan de Protection au choix du client sans frais et sans franchise.

Remise de 750\$ de Chrysler aux nouveaux diplômés de cégep et d'université*

Venez vite faire l'essai de ces modèles 92 chez votre concessionnaire Jeep et Eagle

* Prix de détail suggéré par le fabricant pour le modèle de base incluant le transport, la préparation et la remise du fabricant. L'acheteur peut choisir le taux de crédit du fabricant au lieu de la remise. Offres mutuellement exclusives et à l'intention des particuliers seulement. Crédit sous réserve de l'approbation de Chrysler Crédit Canada Ltée. En vigueur du 1^{er} octobre 1991 jusqu'à ce que Chrysler Canada Ltée y mette fin. Le concessionnaire peut vendre à un coût moindre. Cette offre annule et remplace toute autre offre précédente et ne peut être combinée. Le concessionnaire peut devoir commander les modèles. Les véhicules loués au détail donnent droit aux remises en argent seulement. Immatriculation, assurance et taxes en sus. * Voir un concessionnaire pour les détails.

MONTRÉAL

Concordia Auto Ltée
Montréal 273-2373
Lareau Automobiles Inc.
Montréal 937-9551
Le Cartier Jeep Eagle Inc.
Montréal 323-4330
Micoor Auto Inc.
Montréal 645-1611
LaSalle Jeep/Eagle
LaSalle 595-5995
A Ma Bale Automobiles Inc.
Pierrefonds 684-4400

RIVE SUD

Rendez-Vous Auto Ltée
Brossard 466-2065
André Fortin Auto Inc.
Chambly 447-1234
Automobiles Segal Inc.
St-Bruno 653-3333
Grégoire Jeep/Eagle Ltée
St-Jean sur le Richelieu 348-6835

RIVE NORD

Auto Voisin Inc.
Laval 668-9222
Garage H. Fortin Ltée
Ste-Rose 625-2491
Excellence Jeep/Eagle
St-Eustache 491-5555



L'avantage
Jeep et Eagle

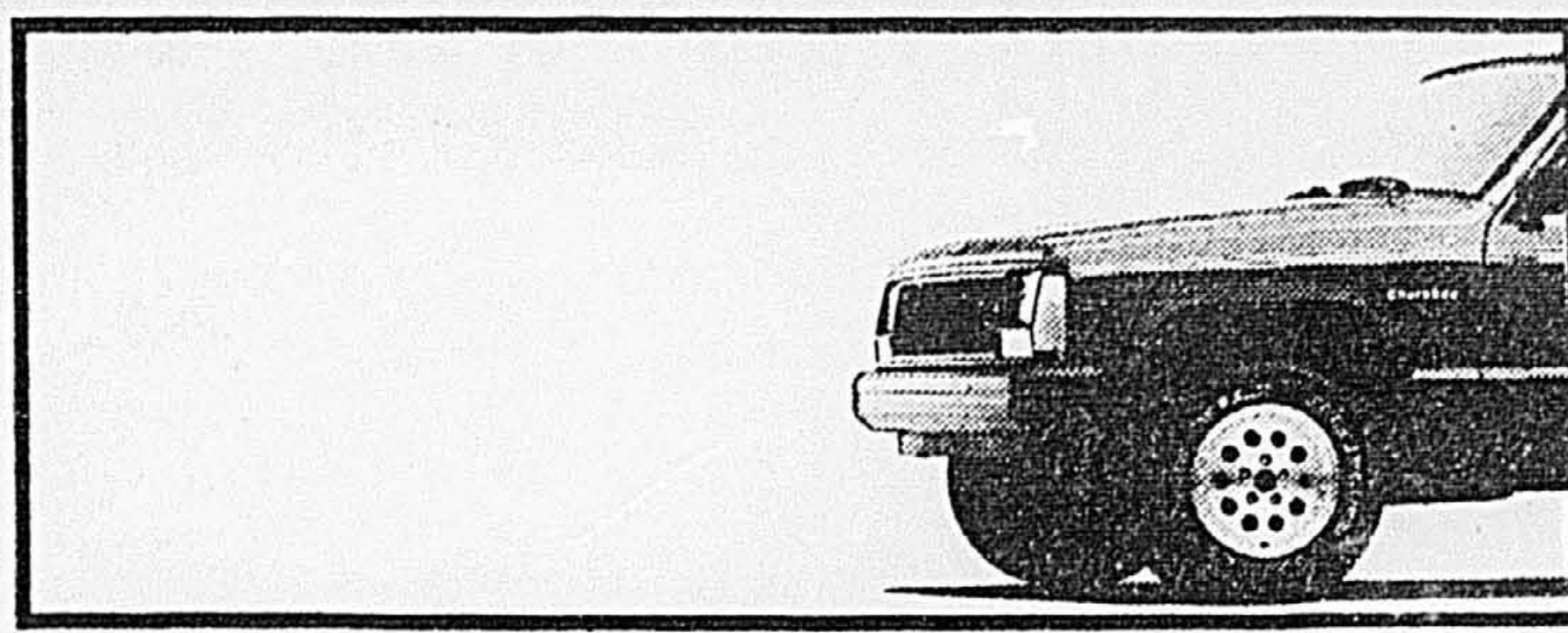
1991
MOIS
de la
QUALITÉ
au
CANADA

Repartez au volant d'un véhicule Jeep ou Eagle neuf aujourd'hui!

PRIX CLEF EN MAIN! VOUS N'AVEZ QUE L'ESSENCE ET LE LIQUIDE LAVE-GLACE À RAJOUTER

FINI LES FACTURES À VOUS RENDRE FOU

449\$*
36 mois plus taxes



AUTO VOISIN INC.

1215, boul. des Laurentides
Vimont, Laval
(entre la 440 et le boul. St-Martin)
668-9222 382-7375

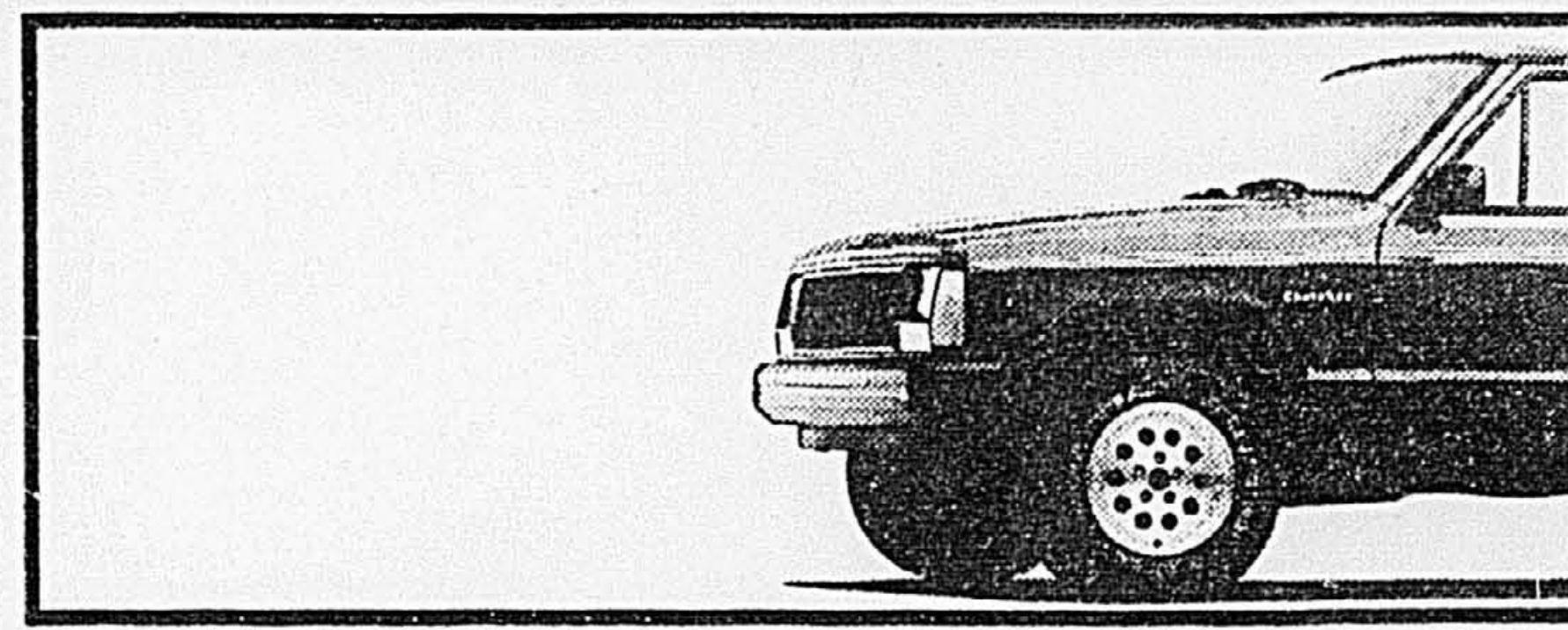


● Aucun comptant (paiement plus bas si comptant ou échange) ● Transport inclus ● Préparation incluse ● Garantie complète 3 ans ou 75 000 km ● Voiture courtoisie incluse (si plus de 24 heures) ● Entretien complet inclus (incluant même le chang. d'huile, et les balais d'essuie-glace) ● Valeur résiduelle sans responsabilité ● Service assistance routière 3 ans inclus même si oublié de clef dans l'auto ● Remplacement de toutes les pièces d'usure normale inclus (ex.: freins, bougies, silencieux, etc.) ● Aucune franchise ● Café fourni lors des visites.

*Basé sur la location clé d'or 36 mois. Programme d'entretien complet fourni par Chrysler Canada. Voir concessionnaire pour détails. Aucuns frais cachés.

DU JAMAIS VU VOIR LES CONCESSIONNAIRES POUR DÉTAILS

449\$*
36 mois plus taxes



Le Cartier

10300, boul. Pie-IX
Montréal-Nord
323-4330

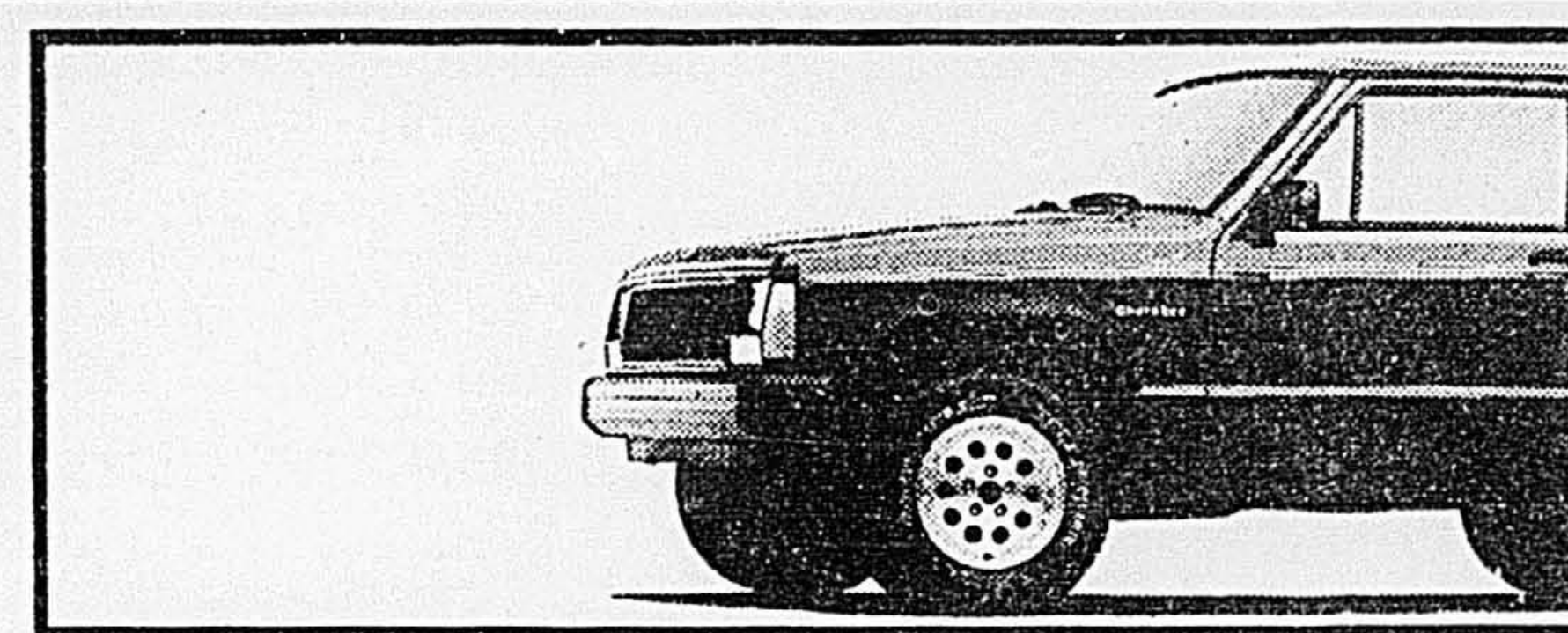


● Aucun comptant (paiement plus bas si comptant ou échange) ● Transport inclus ● Préparation incluse ● Garantie complète 3 ans ou 75 000 km ● Voiture courtoisie incluse (si plus de 24 heures) ● Entretien complet inclus (incluant même le chang. d'huile, et les balais d'essuie-glace) ● Valeur résiduelle sans responsabilité ● Service assistance routière 3 ans inclus même si oublié de clef dans l'auto ● Remplacement de toutes les pièces d'usure normale inclus (ex.: freins, bougies, silencieux, etc.) ● Aucune franchise ● Café fourni lors des visites.

*Basé sur la location clé d'or 36 mois. Programme d'entretien complet fourni par Chrysler Canada. Voir concessionnaire pour détails. Aucuns frais cachés.

TOUS LES MODELES CHEROKEE ADMISSIBLES AVEC LÉGER SUPPLÉMENT

449\$*
36 mois plus taxes



CONCORDIA AUTO LTÉE

8065, rue Lajeunesse
273-2373

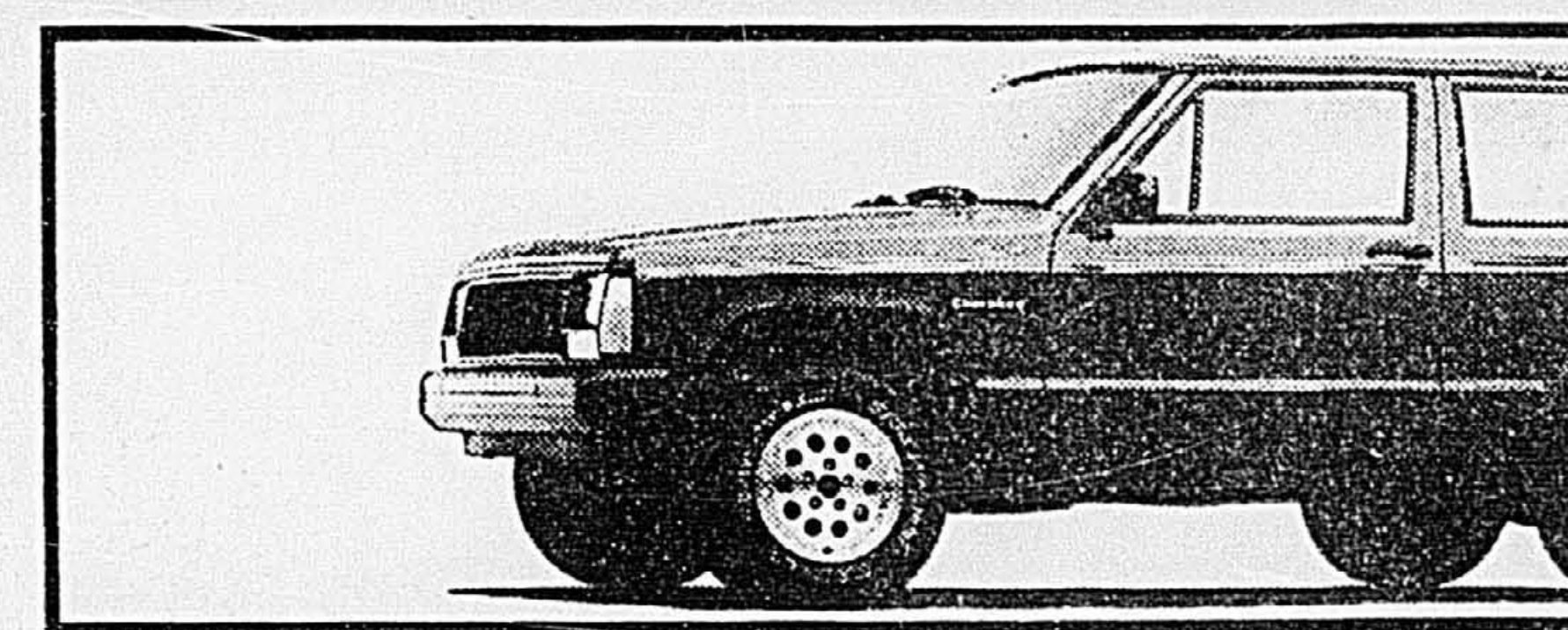


● Aucun comptant (paiement plus bas si comptant ou échange) ● Transport inclus ● Préparation incluse ● Garantie complète 3 ans ou 75 000 km ● Voiture courtoisie incluse (si plus de 24 heures) ● Entretien complet inclus (incluant même le chang. d'huile, et les balais d'essuie-glace) ● Valeur résiduelle sans responsabilité ● Service assistance routière 3 ans inclus même si oublié de clef dans l'auto ● Remplacement de toutes les pièces d'usure normale inclus (ex.: freins, bougies, silencieux, etc.) ● Aucune franchise ● Café fourni lors des visites.

*Basé sur la location clé d'or 36 mois. Programme d'entretien complet fourni par Chrysler Canada. Voir concessionnaire pour détails. Aucuns frais cachés.

IMPOSSIBLE DE TROUVER MIEUX

449\$*
36 mois plus taxes



Garage H. Fortin

142, boul. Labelle
Ste-Rose, Laval
625-2491



● Aucun comptant (paiement plus bas si comptant ou échange) ● Transport inclus ● Préparation incluse ● Garantie complète 3 ans ou 75 000 km ● Voiture courtoisie incluse (si plus de 24 heures) ● Entretien complet inclus (incluant même le chang. d'huile, et les balais d'essuie-glace) ● Valeur résiduelle sans responsabilité ● Service assistance routière 3 ans inclus même si oublié de clef dans l'auto ● Remplacement de toutes les pièces d'usure normale inclus (ex.: freins, bougies, silencieux, etc.) ● Aucune franchise ● Café fourni lors des visites.

*Basé sur la location clé d'or 36 mois. Programme d'entretien complet fourni par Chrysler Canada. Voir concessionnaire pour détails. Aucuns frais cachés.

DES PRIX POUR VOUS CONVAINCRE

449\$*
36 mois plus taxes



La Salle

Jeep ★ Eagle
7315, boul. Newman,
LaSalle (coin Léger)
595-5995

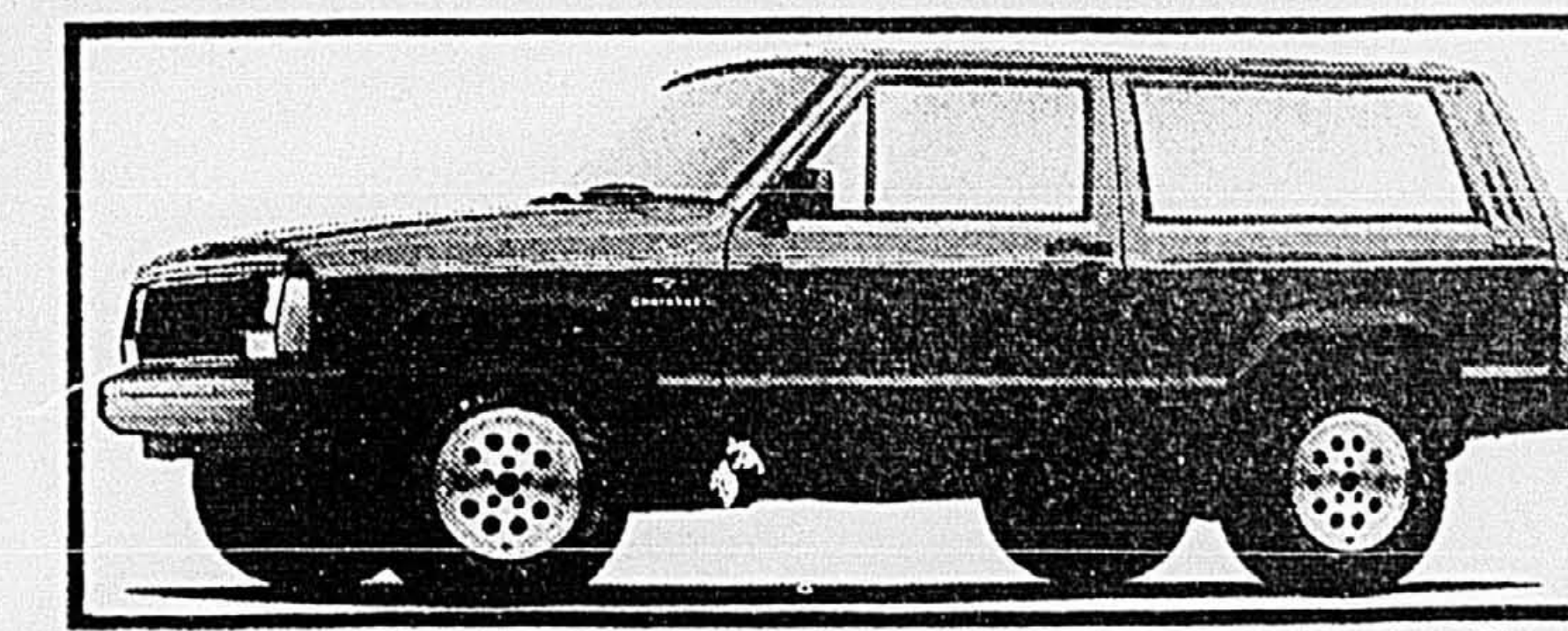


● Aucun comptant (paiement plus bas si comptant ou échange) ● Transport inclus ● Préparation incluse ● Garantie complète 3 ans ou 75 000 km ● Voiture courtoisie incluse (si plus de 24 heures) ● Entretien complet inclus (incluant même le chang. d'huile, et les balais d'essuie-glace) ● Valeur résiduelle sans responsabilité ● Service assistance routière 3 ans inclus même si oublié de clef dans l'auto ● Remplacement de toutes les pièces d'usure normale inclus (ex.: freins, bougies, silencieux, etc.) ● Aucune franchise ● Café fourni lors des visites.

*Basé sur la location clé d'or 36 mois. Programme d'entretien complet fourni par Chrysler Canada. Voir concessionnaire pour détails. Aucuns frais cachés.

OFFRE POUR UNE PÉRIODE LIMITÉE SEULEMENT

449\$*
36 mois plus taxes



MA MICOR AUTO INC.

12305, rue Sherbrooke est
(Pointe-aux-Trembles)
645-1611



● Aucun comptant (paiement plus bas si comptant ou échange) ● Transport inclus ● Préparation incluse ● Garantie complète 3 ans ou 75 000 km ● Voiture courtoisie incluse (si plus de 24 heures) ● Entretien complet inclus (incluant même le chang. d'huile, et les balais d'essuie-glace) ● Valeur résiduelle sans responsabilité ● Service assistance routière 3 ans inclus même si oublié de clef dans l'auto ● Remplacement de toutes les pièces d'usure normale inclus (ex.: freins, bougies, silencieux, etc.) ● Aucune franchise ● Café fourni lors des visites.

*Basé sur la location clé d'or 36 mois. Programme d'entretien complet fourni par Chrysler Canada. Voir concessionnaire pour détails. Aucuns frais cachés.

JEEP CHEROKEE SPORT 92, 2 PORTES ■ Ensemble décor sport ■ 6 cyl., inj. électronique ■ Automatique (4 vitesses) ■ Radio AM / FM cass. ■ Console ■ Instrumentation Rallye ■ Volant inclinable ■ Essuie-glace à balayage interm. ■ Essuie-glace arrière ■ Galerie de toit ■ Volant recouvert de cuir ■ Sièges tissu de luxe ■ Moulures latérales ■ 4 x 4 automatique ■ Chauffe-moteur ■ Roues «Mags» ■ Pneus P225/75R15 à lettrage blanc sport

AUJOURD'HUI, DÈS MIDI, À L'ÉMISSION CONTACT



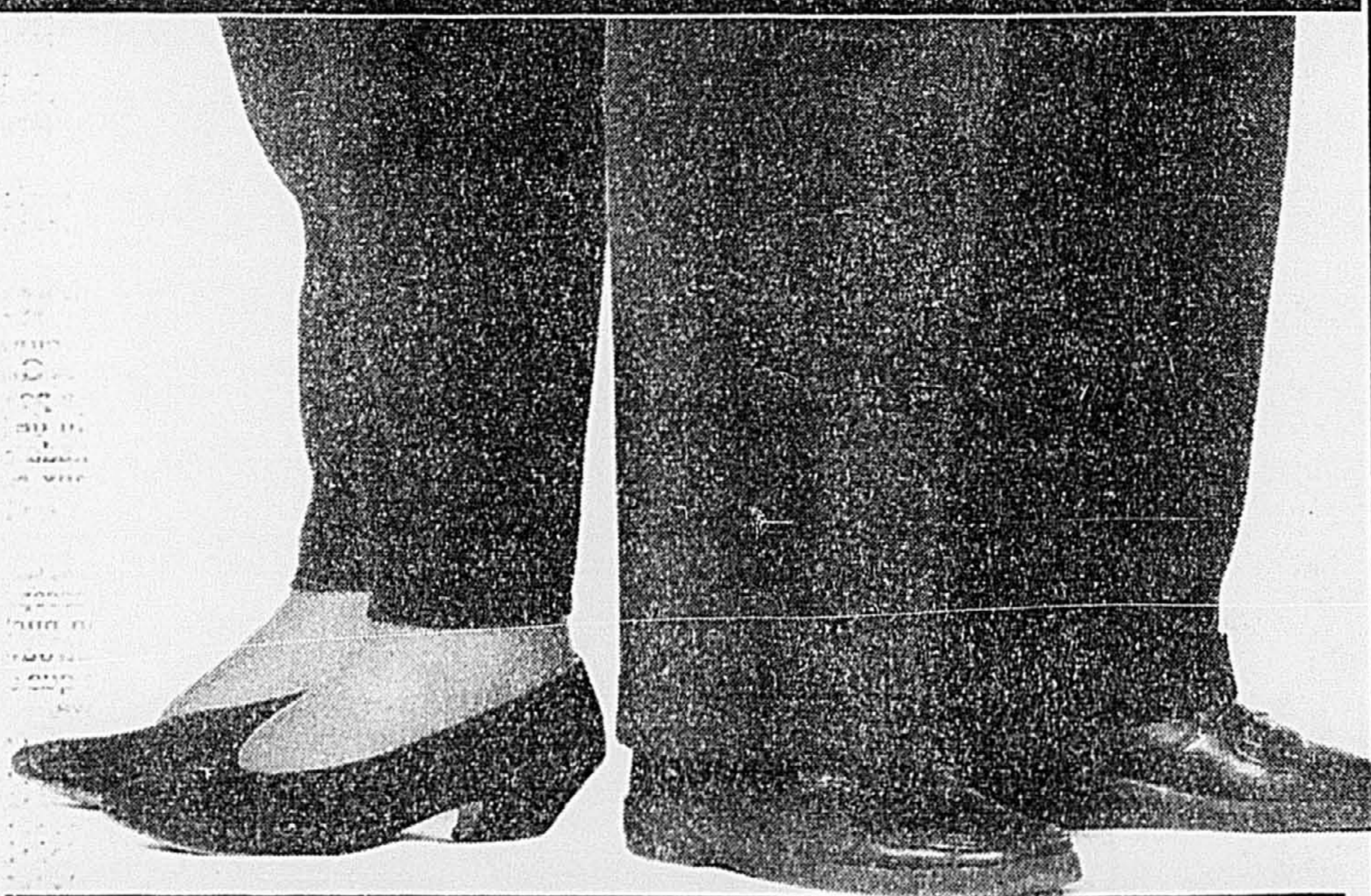
CHANTAL JOLIS ET JEAN COURNOYER VOUS DEMANDENT
«VOUS ÊTES PAS ÉCOEURÉS DE PAYER?...»

DÉNONCEZ LE GASPILLAGE

24 HEURES SUR 24, EN COMPOSANT LE

(514) 790-TAXE

OPINIONS - DÉNONCIATIONS - SUGGESTIONS



CKAC 73 AM

LE #1 DE L'INFORMATION

JE LE SAIS, J'ÉCOUTE CKAC

Benoît Proulx loin d'être assuré d'une libération en attendant son appel

YVES BOISVERT

■ C'est aujourd'hui que Lawrence Corribeau, l'avocat de Benoît Proulx, déposera son avis d'appel devant le plus haut tribunal du Québec.

Dimanche, après 33 heures de délibérations, un jury a déclaré Benoît Proulx coupable du meurtre au premier degré de France Alain, survenu à Sainte-Foy en 1982. Le juge François Tremblay, de la Cour supérieure, a prononcé la peine automatique d'emprisonnement à perpétuité, sans libération avant 25 ans, contre le journaliste de 44 ans.

L'accusé a un droit d'appel automatique sur les questions de droit (exemple: est-ce que le juge a bien expliqué au jury le doute raisonnable?), mais il doit demander la permission de la Cour d'appel pour être entendu au sujet des questions de fait, ce qui est normalement accordé pour une affaire de meurtre.

Bien avant que trois juges de la Cour d'appel ne se penchent sur le fond du dossier (ce qui risque de prendre de nombreux mois), Benoît Proulx, qui était en liberté pendant le procès, tentera de recouvrer sa liberté provisoirement.

À la lumière de la jurisprudence récente de la Cour d'appel du Québec, on peut croire qu'il aura une grosse pente à remonter.

L'affaire Perron

Un parallèle intéressant peut être fait avec l'affaire Gilles Perron, ce réalisateur de Radio-Canada condamné à la prison à perpétuité le 22 décembre 1989 pour le meurtre de sa femme, commis deux ans plus tôt.

Perron avait été condamné lui aussi sur la base d'une preuve circonstancielle rassemblée après une longue enquête. Il était en liberté, comme Benoît Proulx, et son procès avait eu un retentissement assez considérable.

Les avocats de Perron ont multiplié les requêtes devant la Cour d'appel, dans l'espoir de faire élargir leur client en attendant le jour de son audition en appel (fixée récemment au 16 décembre prochain). Sans succès.

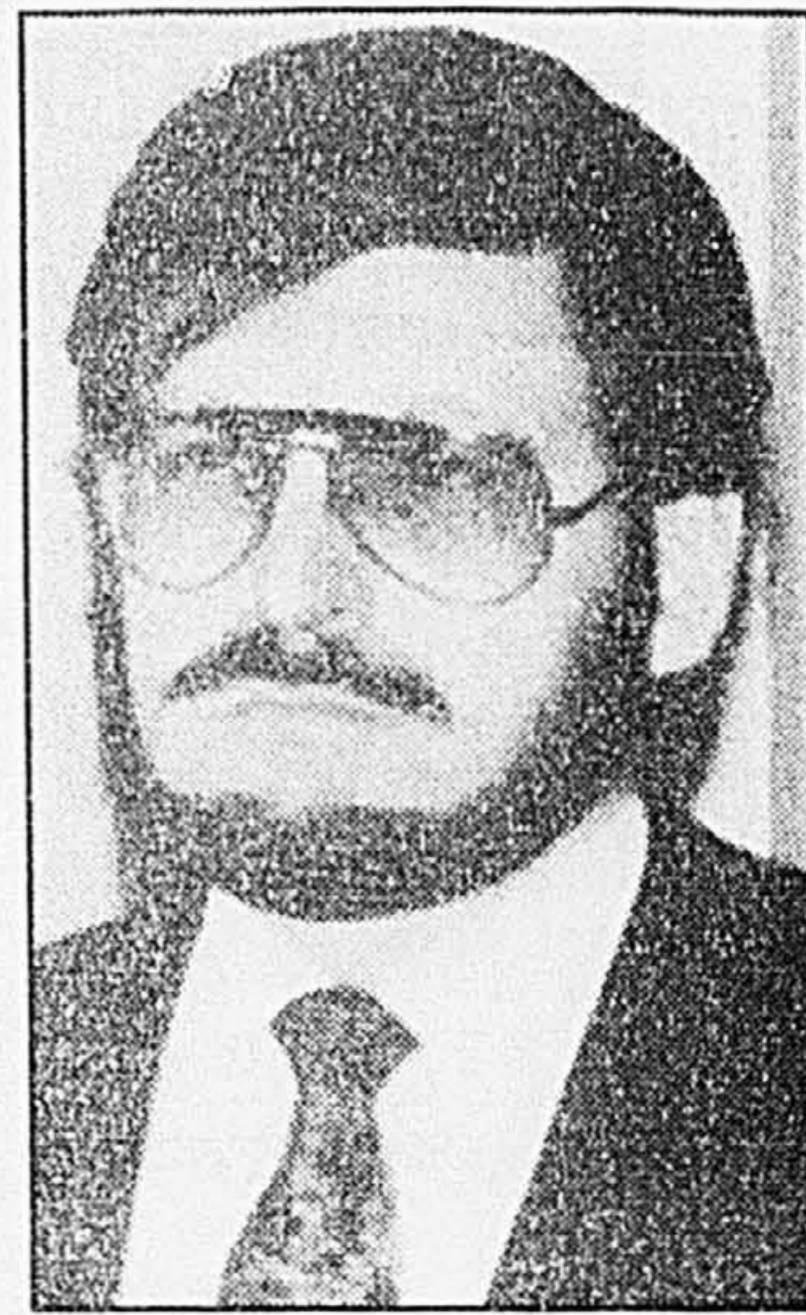
Le premier avocat de Gilles Perron, Me Jeff Boro, avait pourtant réussi à convaincre la Cour d'appel, en mai 1989, de mettre son client en liberté jusqu'à la fin de son procès.

Ce jugement n'est pas passé inaperçu; il allait de soi qu'une personne accusée de meurtre, sauf dans des cas exceptionnels, devait faire l'objet d'une détention préventive.

Mais la Cour d'appel du Québec, dans une trilogie amorcée avec le jugement Perron, a décidé de «libéraliser» les règles de façon importante, au nom de la présomption d'innocence.



Gilles Perron, à l'origine d'une jurisprudence embarrassante pour Proulx.



Benoît Proulx en appelle de sa condamnation pour meurtre.

Le juge Jean-Guy Boillard, de la Cour supérieure, a critiqué sévèrement la nouvelle orientation de la Cour d'appel. On l'a vu souvent dire à un prévenu, en substance: Monsieur, la preuve contre vous est accablante et les chances de condamnation sont excellentes; s'il n'en tenait qu'à moi, je vous enverrais derrière les barreaux en attendant votre procès, mais comme je dois suivre le mot d'ordre de la Cour d'appel, qui mélange les concepts, je vous libère aux conditions suivantes. (La Cour suprême doit d'ailleurs se pencher bientôt sur la question.)

Autrement dit, Gilles Perron fut le symbole de la nouvelle «permissivité» de la Cour d'appel, et, encore aujourd'hui, tous les criminalistes de Montréal se présentent aux requêtes pour mise en liberté avec ce jugement sous le bras...

Présumé... coupable!

Tout ça pour dire que Gilles Perron, aujourd'hui âgé de 51 ans, pensait bien pouvoir recouvrer sa liberté après sa condamnation. Si la Cour d'appel avait accepté qu'il soit libre en attendant son procès, pourquoi ne serait-il pas libre jusqu'à ce que la Cour d'appel se soit prononcée? C'est le même homme, après tout, ni plus ni moins dangereux...

Là n'est pas la question, a dit la Cour d'appel à Gilles Perron, en avril 1990: une fois qu'un jury prononce un verdict de culpabilité, la présomption d'innocence s'évanouit.

Le fait qu'un autre tribunal sera appelé à vérifier la légalité du procès ne change rien à l'affaire: Benoît Proulx était, aux yeux de la justice, un innocent jusqu'à dimanche midi. C'est en sa qualité de présumé innocent qu'il

avait droit à la liberté provisoire. Cette époque est terminée.

Voici ce que le juge Gérard McCarthy avait écrit, en refusant à Perron l'élargissement en attendant l'appel: «Le besoin de maintenir la confiance du public à l'égard des cours et de l'administration de la justice doit avoir préséance sur les conséquences malheureuses que la détention d'un prisonnier peut avoir sur les membres de sa famille.»

Quoi qu'il en soit, le Code criminel prescrit le test que Benoît Proulx doit passer pour obtenir une nouvelle libération provisoire. Il doit: 1. démontrer que son appel n'est pas futile; 2. convaincre la Cour d'appel que, s'il est remis en liberté, il respectera les conditions imposées et n'en profitera pas pour disparaître; 3. convaincre la Cour que «sa détention n'est pas nécessaire dans l'intérêt public».

C'est cette troisième condition que Perron n'a pas réussi à remplir. Ce n'est pas que Perron risquait de recidiver, aux yeux de la cour. Mais la Cour d'appel a estimé que l'intérêt public comporte plus que l'aspect «sécurité du public». Il comprend aussi un aspect «opinion publique»: que penserait le public en voyant un homme recouvrer sa liberté après avoir été déclaré meurtrier au terme d'un long procès?

En résumé, la Cour d'appel a ouvert les portes de la prison pour les prévenus (avant le procès) mais les a fermées pour les condamnés en appel de leur condamnation. Restent tout de même des précédents, que Me Corribeau ne manquera pas de faire valoir devant la Cour d'appel, et les circonstances particulières au cas Benoît Proulx. Car les règles en cette délicate matière ne sont pas appliquées aveuglément: chaque cas est différent.

la Saie

nettoie n'importe quoi...ou presque!

5 DERNIERS JOURS!

«Appelez avant le 16 novembre 1991 et nous paierons la T.P.S. pour vous.»



NETTOYAGE DE TAPIS

39\$

2 PIÈCES · Tapis mur à mur

99\$

MAISON COMPLÈTE
5 pièces, 12 marches et vestibule

80¢/p²

CARPETTES de tout genre (8,61\$/m²)

NETTOYAGE DE MOBILIER
Canapé toute dimension **59\$**

NETTOYAGE DE SYSTÈMES DE VENTILATION ET CHAUFFAGE
Comprend les conduits principaux. Ajoutez 7\$ par bouche de ventilation. **49\$**

...et plus encore: peinture à domicile, nettoyage de stores, nettoyage de vitres, murs et plafonds.

Minimum de deux pièces par visite - Salles et salles à manger entièrement complètes pour deux pièces - Coût pour service de nettoyage de tapis 243\$ - Frais supplémentaires pour le nettoyage des escaliers, des cuisines de cuisines non-équipées, des carreaux de mosaïque et des revêtements de murs ou en béton ou en bois - Salles et salles de bains pour le nettoyage de la céramique et des toilettes - Des heures de travail supplémentaires sur les services mentionnés ci-dessus - Après la première visite des heures supplémentaires - Autres services disponibles

339-5420

Lundi au vendredi: 9h00 à 12h00 - Samedi: 9h00 à 14h00
Sherbrooke: 820-1553



Satisfaction garantie!



services à domicile

Pas de libre-échange sans union économique Canada-Québec, selon CD Howe

SUZANNE DANSEREAU
de la Presse Canadienne
TORONTO

Le traité de libre-échange et le pacte de l'auto risquent d'être remis en question si le Québec et le Canada n'arrivent pas à conclure une union économique, indique une étude du CD Howe Institute qui sera rendue publique aujourd'hui.

L'étude, la quatrième de la série «Canada Round» du prestigieux institut de recherche, porte sur les relations commerciales du Canada advenant la sécession du Québec.

Six experts économiques y ont contribué et tous disent que le Québec et le Canada anglais auraient intérêt à conclure une union économique, advenant la séparation du Québec.

Mais les cinq auteurs canadiens-anglais croient que cela sera très difficile, voire presque impossible — «toute entente sera moindre que ce que nous avons», prédisent-ils — alors que le seul auteur québécois consulté, le professeur Rodrigue Tremblay, estime que le Canada anglais «se tire dans le pied» s'il ne conclut pas d'union économique avec le Québec, notamment parce qu'il serait obligé de renégocier une nouvelle entente de libre-échange qui pourrait lui être désavantageuse.

«Il serait stupide de la part des gouvernements du Québec et du Canada de se comporter de façon à ce que le libre-échange soit renégocié. Ce comportement mettrait en péril une part importante de l'industrie ontarienne et affecterait l'économie québécoise», pense M. Tremblay.

Et selon lui, la façon d'empêcher ce scénario est de maintenir

l'union économique avec le Québec.

Union improbable

L'ancien négociateur en chef du Canada pour le libre-échange, Gordon Ritchie, croit «hautement improbable» une union économique entre le Québec et le Canada. «Au mieux», écrit-il, les deux conclueront une union douanière.

S'il n'y a pas d'union économique, les États-Unis considèrent «inapplicable» l'entente de libre-échange, écrit M. Ritchie. Cela vaut avant tout pour le Canada que pour le Québec, prévient-il.

Les Américains voudront alors renégocier le traité en y apportant des changements allant contre les intérêts du Canada et du Québec: la culture, les forêts, le tribunal d'arbitrage, pour le Canada, et les subventions d'Hydro-Québec, les institutions financières et les politiques industrielles, pour le Québec.

Un professeur de l'université Western Ontario, Ron Wonnacott, ajoute que, s'il faut rouvrir l'entente, les États-Unis seront fortement tentés de refuser un autre pacte de l'auto. Ce pacte est essentiel pour l'Ontario, où 90 pour cent de l'industrie automobile est concentrée, tandis qu'au Québec, il a permis l'installation de l'usine de GM à Sainte-Thérèse.

Une autre étude, celle du professeur Richard G. Lipsey, de l'université Simon Fraser, en Colombie Britannique, conclut qu'un Québec souverain n'a pas grand chance d'être réintégré dans les mêmes termes, à cause des pressions protectionnistes sur le congrès américain. Les trois auteurs canadiens-anglais s'entendent pour dire que le Québec sera en position de faiblesse, advenant sa souveraineté.

Les professeurs Lipsey et Wonnacott ajoutent que les États-Unis pourraient refuser d'intégrer le Québec si ce dernier ne s'est pas entendu avec le Canada pour régler la question de la dette.

Tremblay pas d'accord

Le professeur Tremblay n'est pas d'accord.

Pour des raisons stratégiques, écrit-il, les États-Unis ne se permettront pas d'isoler le Québec en l'excluant du libre-échange.

«À quoi leur servirait-il de déstabiliser le Québec, avec la vallée du Saint-Laurent si stratégique pour la défense du continent?», écrit Rodrigue Tremblay. «Pourquoi les États-Unis, qui veulent s'associer avec le Mexique pour enrayer la menace socialiste, voudraient-ils promouvoir un Cuba du nord?», poursuit-il.

Selon lui, le Québec entrera facilement dans le traité de libre-échange, s'il conclut une union économique avec le Canada. Et il ne paiera pas un prix aussi élevé que le disent les cinq autres auteurs de l'étude du CD Howe, car les questions qui posent problème — notamment les subventions et les politiques d'achats — sont déjà en discussion maintenant. La séparation n'y changerait rien, croit-il.

Dans son étude, le professeur Tremblay contredit ses collègues du Canada anglais en soulignant que le Québec et le Canada ne pourront faire autrement que de s'unir au plan économique.

Il serait ridicule d'ériger des frontières entre le Québec et l'Ontario ou entre le Québec et les Maritimes, comme le suggère le professeur Lipsey. Car ceux qui seraient le plus affectés sont les gens habitant dans ces provinces.

L'absence de marché commun affecterait terriblement l'Ontario, où se trouvent les sièges so-

ciaux de bien des compagnies qui font affaire au Québec, rappelle M. Tremblay.

«Puisque Toronto est le centre des affaires commerciales, bancaires, financières, le démantèlement du marché commun équivaldrait à se tirer dans le pied», écrit-il.

Selon M. Tremblay, les seuls vrais perdants d'une union économique entre un Québec souverain et le Canada anglais sont les politiciens et les fonctionnaires à Ottawa.

«C'est pourquoi on peut s'attendre à ce que les scénarios de fin du monde que nous lisons viennent de là», poursuit-il.

Dans tout ce débat, M. Tremblay fait la mise en garde suivante: il faut faire la distinction entre ce que les gens diront avant la souveraineté du Québec et après.

Ritchie et Wonnacott estiment de leur côté que si le Québec se sépare, «tout sera sur la table» de négociations en vue d'une entente économique.

«La question des subventions (du Québec à ses industries) sera explosive», prévoit M. Ritchie qui va même jusqu'à dire que le Canada pourrait imposer des droits compensatoires contre les produits québécois.

MM. Ritchie et Wonnacott ont des scénarios pessimistes parce que, disent-ils, il n'est pas si facile de s'entendre au plan économique. Les intérêts économiques ne sont jamais aussi importants que la politique et la psychologie, rappellent-ils.

Pertes

Ainsi, les cinq auteurs du Canada-anglais mentionnent des pertes importantes de marché pour le Québec dans l'industrie du textile et de l'agriculture — notamment le lait et le poulet.

L'étude de W.H. Furtan et R.S. Gray, de l'Université de la Saskatchewan, traitant uniquement d'agriculture, prédit que la politique de gestion de l'offre au Canada serait mise en péril si le Québec se sépare.

Dans le secteur des textiles et du lait, le Canada refuserait d'acheter ces produits aux mêmes tarifs qu'à l'heure actuelle, écrit le professeur Lipsey.

Selon lui, le Québec pourrait

perdre le tiers de son marché laitier.

M. Tremblay retorque que de tels sujets devront être discutés de façon globale.

Il rappelle également que l'industrie du textile n'est plus une industrie de l'avenir, d'une part, et que, d'autre part, l'industrie laitière québécoise a de bonnes chances d'être protégée dans le cadre des Accords du GATT, car l'Europe est dans la même situation.

Le Mouvement Québec prépare un grand rassemblement pour secouer Bourassa

MARIO FONTAINE

Fatigués des tergiversations du premier ministre Bourassa en matière constitutionnelle, les souverainistes québécois espèrent le secouer en utilisant une arme qui a fait ses preuves dans le passé: la mobilisation par la tenue d'un grand rassemblement.

C'est ainsi que le Mouvement Québec, formé notamment du Parti québécois, de la CSN, de FTQ, de la CEQ, de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal et du Mouvement national des Québécois, tiendra son premier grand rassemblement populaire mardi soir prochain. Une assemblée à laquelle participeront entre autres le chef du PQ, Jacques Parizeau, et celui du Bloc québécois, Lucien Bouchard.

On attend quelques milliers de personnes au Palais des congrès de Montréal, mues par le même désir: voir le gouvernement Bourassa se bracher devant ce que les dirigeants du MQ qualifient de situation urgente. «Le Québec n'a plus ni temps ni argent à perdre sur le cirque constitutionnel», affirme le président du Mouvement Québec, Serge Demers.

Ce regroupement n'est lié organisationnellement à aucun parti. Il a été mis sur pied en février dernier, avec pour but avoué de réaliser l'indépendance du Québec en regroupant sous un même chapeau les forces souverainistes. Le Mou-

vement réclamait récemment la tenue d'un référendum sur la souveraineté dès juin prochain, en réponse aux propositions constitutionnelles déposées en septembre par le gouvernement fédéral, qu'il juge inacceptables.

«La population en a ras le bol de l'attitude du gouvernement actuel face à Ottawa, soutient M. Demers. Au lieu de travailler à sauver le Québec de la banqueroute, de la confusion et de la paralysie qui gagnent le système à Ottawa, le premier ministre Bourassa cherche désespérément à «maintenir le dialogue» avec ses homologues canadiens. Les Québécois en ont assez de payer la note de cet interminable dialogue de sourds.»

Jean Dorion, président de la SSJB-M, fera partie des orateurs. La question constitutionnelle inquiète et frustre les gens, faisait-il valoir hier. Ils veulent s'exprimer et ne pas laisser tout le débat aux élites. D'où un rassemblement comme celui de la semaine prochaine, qui permet au simple citoyen de s'engager directement dans le débat.

La Société Saint-Jean Baptiste et le Mouvement Québec français ont organisé trois grands rassemblements au cours des dernières années, mobilisant au total des centaines de milliers de Québécois. Ces rassemblements portaient sur la question linguistique alors que, cette fois, c'est essentiellement de constitution dont il sera question.

L'intégration des fonctionnaires fédéraux ne coûtera pas un sou de plus, soutient le PQ

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

La députée péquiste de Taillon, Pauline Marois, a expliqué hier que le Québec serait capable d'intégrer ses 118 000 fonctionnaires fédéraux aux 40 000 que possède déjà le Québec sans dépenser un cent de plus que ce qu'il paie déjà.

«Actuellement, a-t-elle précisé en conférence de presse, le Québec paie pour cinq fonctionnaires fédéraux alors que seulement quatre travaillent pour lui.»

Le comité chargé de préparer le transfert a pour sa part noté la sous-représentation des Québécois au sein de la fonction publique fédérale «qui est de l'ordre de 33 à 42 pour cent».

Les consultations entre le Parti québécois et les 118 000 fonctionnaires fédéraux oeuvrant au Québec ont débuté et une première analyse sur leur éventuelle intégration à la fonction publique québécoise, advenant la souveraineté du Québec, sera rendue publique dès le printemps prochain.

Mme Jocelyne Gadbois, conseillère à l'exécutif national du PQ et responsable du comité chargé de préparer cette intégration, a demandé aux fonctionnaires fédéraux de s'impliquer dans le processus de consultation et d'information.

«Nous avons quelques idées sur la façon dont cette intégration pourra se faire, a-t-elle déclaré, mais sans la participation des fonctionnaires, on n'ira pas très loin.»

Mme Gadbois était accompagnée de M. Rosaire Bertrand, président du PQ de la région de Québec, et Mme Pauline Marois, responsable de ce dossier pour l'aile parlementaire.

Consultation amorcée
«Ce que l'on offre aux fonctionnaires fédéraux, a soutenu Mme Marois, c'est de venir réfléchir avec nous, de nous proposer des moyens d'action précis et de s'associer au processus.»

Quant à M. Bertrand, il a mentionné que la consultation est amorcée.

«Des démarches sont engagées, a-t-il dit, et d'autres sont à venir afin de nous assurer que les propositions que nous mettrons de l'avant tiendront compte des attentes légitimes de ces gens.»

Déjà, dans leur analyse et pour répondre à une résolution adoptée lors du congrès du PQ, en janvier dernier, les membres du comité ont préparé un projet de brochure qui sera acheminée à tous les fonctionnaires fédéraux au Québec et dans laquelle ils reprennent les engagements du PQ

de les intégrer avec tous leurs droits et privilèges.

«En n'ajoutant aucun effectif, a précisé Mme Marois, nous pouvons garantir aux fonctionnaires qui sont actuellement à l'emploi du gouvernement fédéral qu'ils retrouveront soit le même emploi ou seront réorientés vers un autre de même type avec la même rémunération.»

Dans le document, les membres du comité ont répété que la ville de Québec sera la capitale nationale «du nouvel État» et que la politique de transferts verra «à minimiser les déplacements des personnes, à tenir compte des besoins régionaux, à optimiser l'utilisation des équipements en place et à accorder à l'Outaouais une attention particulière, puisque cette région comporte pas moins de 26 000 fonctionnaires.»

Un choix
Une étude sur les implications économiques sur la région et les fonctionnaires de l'Outaouais a déjà été commandée au Groupe Secor par le nouveau maire de Hull et ancien membre de la Commission Bélanger-Campeau, Marcel Beaudry.

Toute l'opération intégration devra garantir aux fonctionnaires la liberté de choix.

«Les conséquences concrètes de cette position, a indiqué Mme Gadbois, font que les employés du fédéral qui travaillent au Québec auraient le choix entre poursuivre leur carrière au sein de la fonction publique du Canada ou rejoindre celle du Québec aux mêmes conditions que celles qu'ils ont à l'heure actuelle.»

Il va sans dire, cependant, qu'il y en aura parmi ceux qui acceptent de rejoindre la fonction publique québécoise qui se retrouveront dans un emploi autre que celui qu'ils occupent à Ottawa.

«Un nombre significatif des 118 000 fonctionnaires, a expliqué Mme Marois, rendent des services sur le territoire québécois que nous continuerons d'offrir. D'autres assument des fonctions que nous prendrons dans un État souverain et il y a ceux qui observent un certain chevauchement dans leur travail.»

«Ces derniers, a-t-elle poursuivi, seront réorientés vers un autre travail. Là où il y aura véritable chevauchement, il faudra rationaliser.»

Le comité n'a toutefois pas été formé pour négocier avec les représentants des fonctionnaires fédéraux et québécois.

Il déterminera la répartition régionale des employés, les dédoublements de postes et les besoins des régions, et effectuera la comparaison des conventions collectives.

VOUS EN VERREZ DE TOUTES LES COULEURS...

AU CENTRE DE LIQUIDATION MODE DE LA BAIE
9100, BOUL. CAVENDISH

RECHERCHER LES ÉTIQUETTES DE COULEUR
ET PROFITEZ DE RABAIS ADDITIONNELS
SUR LES PRIX DÉJÀ RÉDUITS DE 30% À 50%!

AUBAINES LÈVE-TÔT!

TOUS LES JOURS, DE L'OUVERTURE DU MAGASIN JUSQU'À 10 H 30,
RECHERCHER LA COULEUR VEDETTE:

- MERCREDI: LIME ● JEUDI: VERT ● VENDREDI: FUCHSIA
- SAMEDI: LIME-VERT-FUCHSIA

...ET PROFITEZ D'UN RABAIS DE 50%*!

CETTE SEMAINE, DU 13 AU 16 NOVEMBRE, VOICI NOS COULEURS VEDETTE:

75% DE RABAIS*

- BEIGE

50% DE RABAIS*

- BLEU
- ORANGE
- ROSE

25% DE RABAIS*

- LIME ● JAUNE
- LILAS
- BLANC ● GRIS

PSSST! Mesdames, faites provision de sous-vêtements, en coton ou en lycra spandex.
99¢ chacun: c'est presque donné!

MODE POUR FEMME

75% DE RABAIS*

- CHOIX DE CHANDAILS EN LAINE OU EN ACRYLIQUE

50% DE RABAIS*

- TOUS LES ACCESSOIRES: SACS À MAIN, CHAUSSURES, BOTTES ET CEINTURES
- TOUTES LES SOCQUETTES
- MANTEAUX D'HIVER TROIS-QUARTS, EN LAINE, DE MARQUE UNIQUE
- CHOIX DE PANTALONS EN COTON OU EN LAINE

25% DE RABAIS*

- CHOIX DE CHANDAILS EN COTON, À COL ROULÉ OU CHEMINÉE
- CHOIX DE ROBES
- CHOIX DE VÊTEMENTS DE COLLECTIONS
- CHOIX D'ACCESSOIRES EN LAINAGE: TUQUES, FOULARDS, MOUFLES

MODE POUR HOMME

75% DE RABAIS*

- TOUS LES MAILLOTS DE CORPS
- CHOIX DE CHANDAILS EN TRICOT D'ACRYLIQUE OU DE LAINE

50% DE RABAIS*

- TOUS LES MANTEAUX EN MÉLANGE CACHEMIRE ET LAINE
- TOUS LES ACCESSOIRES: CEINTURES, CRAVATES, CHAUSSURES
- CHOIX DE PANTALONS EN COTON

25% DE RABAIS*

- CHOIX DE COMPLETS ET DE VESTONS
- CHOIX DE CHEMISES EN COTON ET EN FINETTE
- CHOIX DE PANTALONS DE LAINE, DE COTON OU DE VELOURS CÔTELÉ
- CHOIX DE CHANDAILS EN COTON, À COL ROULÉ OU CHEMINÉE

MODE POUR ENFANT

75% DE RABAIS*

- CHOIX DE PANTALONS SPORT SURFIN' SAM, POUR GARÇON, TAILLES 7 À 14

50% DE RABAIS*

- TOUTES LES CHAUSSURES ET TOUTES LES BOTTES
- CHOIX DE PANTALONS EN COTON, TAILLES 4 À 6X
- CHOIX DE CHANDAILS EN TRICOT DE LAINE OU D'ACRYLIQUE, TAILLES 7 À 14

25% DE RABAIS*

- CHOIX DE VÊTEMENTS EN VELOURS POUR BÉBÉ, TAILLES 0 À 3X
- CHOIX D'ESQUIMAUX, TAILLES 0 À 3X
- CHOIX DE VESTES EN JEAN, TAILLES 4 À 6X
- CHOIX DE CHANDAILS EN COTON, TAILLES 7 À 14
- CHOIX DE CHEMISES EN FINETTE, TAILLES 7 À 14

* RABAIS ADDITIONNELS SUR LES PRIX DÉJÀ RÉDUITS DE 30% À 50%.

EN PLUS DE CES EXEMPLES, IL Y A BEAUCOUP D'AUTRES AUBAINES HAUTES EN COULEUR EN MAGASIN!



CENTRE DE LIQUIDATION MODE DE LA BAIE
9100, boul. Cavendish
Ville St-Laurent
Heures d'ouverture:
lundi: 11h à 18h;
mardi et mercredi: 9h30 à 18h;
jeudi et vendredi, de 9h30 à 21h;
samedi: de 9h à 17h.



Les Américains de retour au Cambodge

d'après AP et AFP
PHNOM PENH

■ Au lendemain de l'arrivée d'un premier contingent de «casques bleus» de l'ONU et après 16 années d'absence, les États-Unis sont de retour au Cambodge: un émissaire spécial du gouvernement est arrivé hier à Phnom Penh en vue du rétablissement de relations diplomatiques suspendues lors de la prise de la capitale par les Khmers Rouges en 1975.

«Il s'agit d'une occasion historique», a déclaré Charles Twining, représentant spécial des États-Unis auprès du Conseil national suprême cambodgien (CNS), dont la tâche principale

est de mettre en place la nouvelle mission américaine dans la foulée des accords de Paris sur la paix au Cambodge signés le 23 octobre dernier.

M. Twining doit également travailler en collaboration étroite avec l'ONU et le Conseil national suprême (CNS, qui réunit les représentants des quatre factions cambodgiennes) et dont le président, le prince Norodom Sihanouk, est attendu lui aussi dans la capitale après-demain, à l'issue d'un exil de 13 ans. En plus du Japon et de la Grande-Bretagne, qui ont également dépêché au Cambodge des émissaires au cours des deux derniers jours, les États-Unis ont décidé de prendre acte des accords de Paris et de reconnaître le CNS, qui regroupe le gouvernement pro-vietnamien de Phnom Penh, les Khmers rouges, les partisans de l'ancien premier ministre Son Sann et ceux du prince Sihanouk.

Perspective de paix

Aux termes de ces accords, qui «offrent la perspective la plus réaliste de ramener la paix au Cambodge» selon M. Twining, le CNS doit assumer la souveraineté du Cambodge en collaboration avec l'ONU, jusqu'à l'organisation d'élections libres prévues pour le début 1993.

Mais des dissensions semblaient toutefois subsister entre parties cambodgiennes: le ministre cambodgien des Affaires étrangères Hor Nam Hong a déclaré que les Khmers Rouges, responsables d'un des plus importants génocides de l'histoire, doivent être jugés pour crimes contre l'humanité. «Je ne leur accorde pas une once de confiance. Ils n'ont pas changé.» Khieu Samphan et Son Sen, deux dirigeants khmers rouges, sont attendus à

Phnom Penh au mois de novembre pour participer au CNS.

Avec les accords de paix, l'ONU doit réaliser la plus grosse opération de paix de son histoire: cette mission a véritablement commencé dimanche avec l'arrivée de 37 soldats australiens, premier élément militaire de la mission préparatoire des Nations unies au Cambodge (MIPRENUC). Les Australiens doivent être rejoints bientôt par les troupes de 22 pays: à terme, l'APRONUC (Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge), gigantesque opération dont les coûts sont mal connus mais estimés généralement à un milliard de dollars, doit présider aux destinées du pays.

Un commandant français

Par ailleurs, le général français Michel Loridon devait officiellement être nommé hier par le conseil de sécurité chef du détachement militaire de la «Mission préparatoire des Nations unies au Cambodge» (MIPRENUC), mettant ainsi fin à un différend franco-américain.

La MIPRENUC, composée de 270 personnes dont un tiers environ d'observateurs militaires, a pour tâche de commencer à surveiller le cessez-le-feu entre les différentes factions cambodgiennes et à mettre sur pied des programmes de déminage. Une partie de ces éléments est déjà arrivée à Phnom Penh.

Dans une deuxième lettre au président du Conseil de sécurité, M. Perez de Cuellar précise qu'il se propose de nommer, le moment venu, un général australien, John Sanderson, à la tête de la partie militaire de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge» (APRONUC), avec comme adjoint le général Loridon.

L'annonce de cette intention met ainsi fin à un différend entre



PHOTO AP

Ces jeunes Cambodgiens admirent un portrait géant du prince Sihanouk, qui doit rentrer à Phnom Penh jeudi.

Paris et Washington, l'administration américaine ayant fait part de ses réticences à voir un des cinq membres permanents du conseil de sécurité (Chine, États-Unis, URSS, France, Grande-Bretagne) occuper un poste de commandement au Cambodge.

Par la suite, Washington a conditionné son acceptation à la nomination du général Loridon à celle d'un général australien, John Sanderson, à la tête de l'APRONUC.

L'APRONUC, que le conseil de sécurité prévoit de créer d'ici la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, fusionnera avec la MIPRENUC et sera l'instance de tutelle devant conduire le Cambodge aux élections générales prévues au printemps 1993.

Les moudjahidine rencontrent les parents des soldats soviétiques faits prisonniers en Afghanistan

Agence France-Presse
MOSCOU

■ Des dirigeants de la guérilla afghane, arrivés dimanche à Moscou pour une visite sans précédent en URSS, ont rencontré, hier, les parents de soldats soviétiques faits prisonniers ou portés disparus en Afghanistan, mais sans promettre un retour immédiat en URSS de ceux qui sont encore détenus par les rebelles.

Selon un responsable de la Croix Rouge soviétique, qui assistait à cette rencontre, 300 soldats soviétiques ont été portés disparus, parmi lesquels une cinquantaine seraient encore vivants et détenus par des groupes de maquisards.

Les 14 membres de la délégation, dont certains venus d'Iran, mais conduite par Burhanuddin Rabbani, «ministre des Affaires étrangères» du «gouvernement intermédiaire des moudjahidine basé au Pakistan, ont écouté, dans un bâtiment du gouvernement russe, les témoignages poignants et les supplications des parents des soldats disparus, dont certains sont sans nouvelle de leur fils depuis près de 10 ans.

Un sourire est apparu sur le visage de Rabbani lorsqu'un Ouzbek de 50 ans, en larmes, lui a parlé de son fils. Celui-ci, Ilham, se trouve en Arabie Saoudite et attend de son père la confirmation qu'il peut rentrer sans risque en URSS, a annoncé le dirigeant moudjahid.

La délégation de la guérilla, qui s'était rendue en Arabie Saoudite avant son arrivée à Moscou, avait emmené avec elle le prisonnier en signe de «bonne volonté», mais Ilham a «refusé» de le suivre en URSS car il craignait d'être «tué par la Russie soviétique», selon Rabbani. La délégation a déclaré qu'elle emmènerait le père, Erkaiev Mohammed Youssouf, en Arabie Saoudite avec elle à la fin de sa visite.

Rabbani a assuré que les prisonniers de guerre soviétiques qui sont encore détenus par les groupes rebelles étaient en bonne santé, mais il a reconnu qu'il ne pouvait pas totalement garantir leur sécurité «car la guerre se poursuit». Selon l'agence russe RIA, Rabbani a déclaré plus tard que les moudjahidine envisageaient de libérer les prisonniers lorsque «tous les combats auront cessé» en Afghanistan.

Poursuite des combats

Les combats continuent dans le pays en dépit de l'accord intervenu entre l'URSS et les États-Unis sur une cessation des livraisons d'armes aux belligérants.

Auparavant, la délégation avait rencontré, hier, le vice-président russe Alexandre Routskoï qui a affirmé que le gouvernement de la Fédération de Russie «prendrait toutes les mesures» susceptibles d'assurer une solution pacifique du conflit afghan. L'agence TASS a indiqué que le gouvernement russe pourrait exercer des pressions pour la tenue d'élections libres en Afghanistan si les protagonistes dans ce pays ne parvenaient pas à se mettre d'accord.

La délégation doit rencontrer aujourd'hui le ministre soviétique des relations extérieures, M. Boris Pankine, ainsi que le ministre russe des affaires étrangères, M. Andreï Kozyrev, et être reçue demain par le président russe Boris Eltsine.

Les moudjahidine ont également demandé une entrevue avec le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev.

DÉPÊCHES

ARABIE SAOUDITE

Jack Epp à Ryad

■ Le ministre canadien de l'Énergie et des Ressources minières, M. Jack Epp, est arrivé hier à Ryad pour une visite officielle en Arabie Saoudite, a annoncé l'agence SPA. L'agence saoudienne ne donne pas de précision sur la durée ou l'objet de la visite de M. Epp qui vient d'effectuer avec une délégation de son pays une visite officielle de deux jours au Qatar. A Doha, le ministre canadien a été reçu par l'émir du Qatar, cheikh Khalifa ben Hamad Al-Thani, a rencontré des responsables qataris chargés de l'énergie et a visité les installations des gisements de gaz naturel de North Field, situés au large du pays.

IRAK

Mission de l'AIEA

■ La huitième mission de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) est arrivée hier à Bagdad accompagnée d'une équipe d'experts en armes chimiques relevant de l'ONU. La huitième mission de l'AIEA, conduite par le Grec Dimitri Perricos, est composée de 20 experts chargés essentiellement d'inspecter pendant une semaine les sites et l'armement nucléaires en Irak. M. Perricos avait dirigé du 12 au 21 octobre en Irak la septième mission nucléaire composée de 38 experts. Il avait alors déclaré avant son départ que Bagdad avait admis pour la première fois avoir étudié la fabrication d'armes nucléaires mais que, selon les autorités irakiennes, la décision politique de les fabriquer n'avait pas été prise.

HONG KONG

Boat people

■ Plusieurs milliers de réfugiés vietnamiens ont organisé trois manifestations séparées, hier à Hong Kong, pour protester contre le rapatriement forcé de 59 réfugiés «récidivistes» et de leurs familles, la semaine dernière. En début de matinée, quelque 1800 boat people ont manifesté dans le principal centre de détention du territoire, Whitehead, pour protester contre le rapatriement contre leur gré des 59 Vietnamiens, samedi par avion. Plus tard, environ 5000 Vietnamiens ont à leur tour manifesté à Whitehead, criant des slogans comme «plutôt mourir qu'être rapatrié».

ZAIRE

Attentat à la grenade

■ Quatorze personnes ont été blessées samedi lors d'un attentat à la grenade dans un bal à Kinshasa, a rapporté hier soir la télévision zairoise. L'attentat, a indiqué la télévision, s'est produit dans le quartier de Kingasani, dans la banlieue de la capitale. Un groupe d'individus non identifiés a lancé une grenade au milieu des participants, faisant quatorze blessés, selon la même source. La télévision n'a pas donné d'autres indications, pour expliquer cet attentat.

KURDES

Offre de Bagdad

■ Les autorités irakiennes ont offert de lever le blocus économique du Kurdistan en échange d'un retrait de tous les combattants kurdes de villes du nord de l'Irak, ont déclaré hier des dirigeants kurdes de retour de négociations à Bagdad. Bagdad a imposé ce blocus il y a près de trois semaines, apparemment pour tenter de faire accepter par les Kurdes un accord d'autonomie négocié il y a des mois mais jamais signé. Selon Sami Abdoul Rahman, chef de la délégation kurde, le nouvel accord prévoit que toutes les restrictions seront levées si les Kurdes acceptent de retirer leurs combattants des villes.

VOICI NOTRE PLUS GRAND SOLDE!

5 Jours la Baie

LES PLUS BAS PRIX DE LA SAISON!

COMME LA BELLE AU BOIS DORMANT... REPOSEZ-VOUS EN BEAUTÉ!

25% DE RABAIS SUR NOS TENUES DE NUIT!

5 JOURS SEULEMENT!

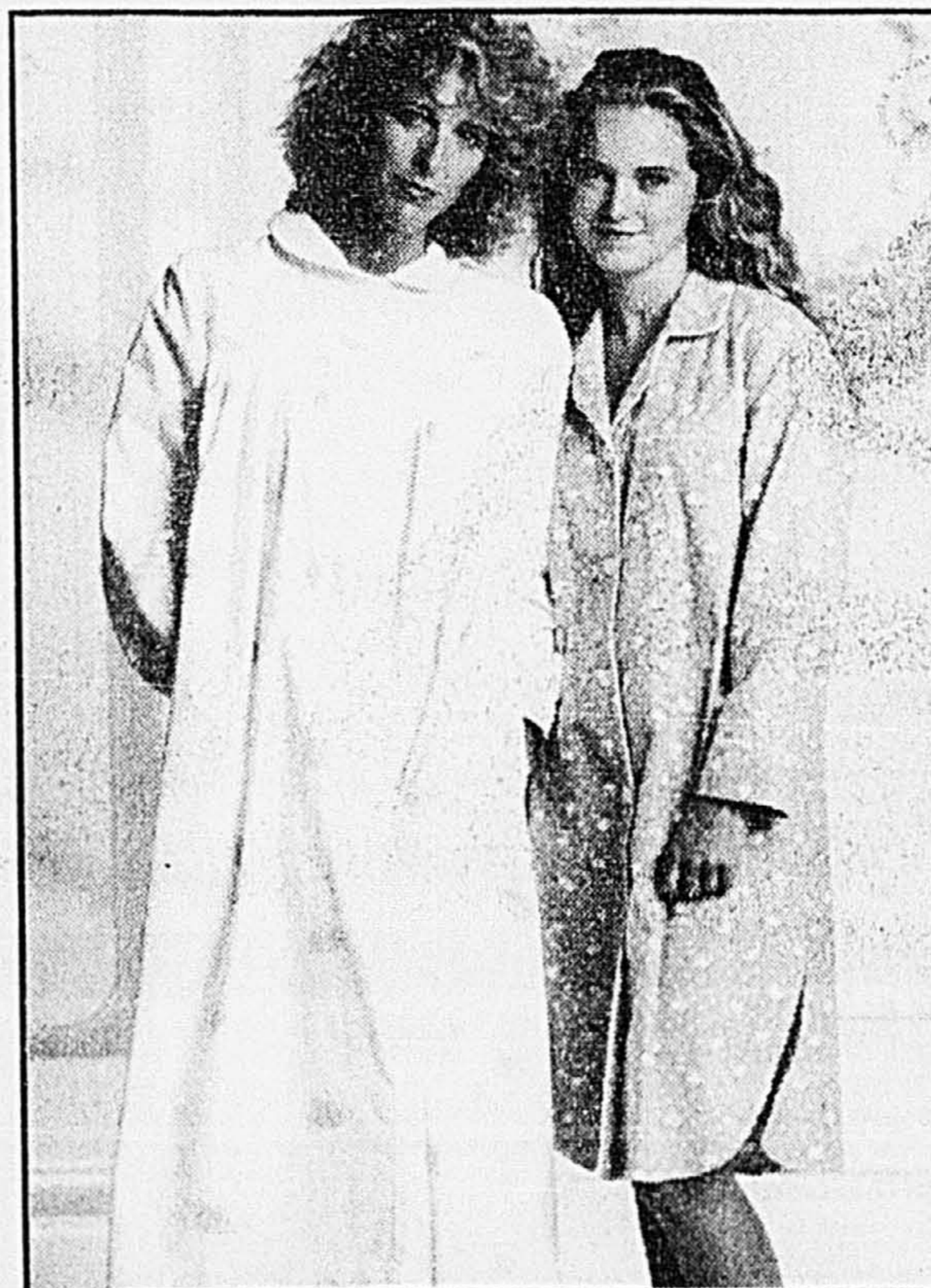


25% de rabais

TOUTE NOTRE COLLECTION DE TENUES DE NUIT POUR FEMME ET POUR JEUNE FEMME!

Chemises de nuit, pyjamas, robes de nuit au choix! Du coton, du satin ou du polyester peigné, au goût! Tailles P.M.G. Quelques modèles en taille TG. Le choix varie selon le magasin.

Ord. 12,99 à 200\$. Solde 9,74 à 150\$ ch.



25% de rabais

CONFORTABLES TENUES DE NUIT FAIRSET EN FINETTE DE COTON

Notre collection comprend des robes de nuit, longues ou courtes, des pyjamas, des chemises de nuit et des peignoirs. En coton imprimé. Tailles P.M.G. Quelques modèles en taille TG. Le choix varie selon le magasin.

Ord. 18,99 à 24,99. Solde 14,24 à 18,74 ch. Tenues de nuit pour femme, rayons 170 et 820.

LE SOLDE SE TEMINE LE 16 NOVEMBRE!

PORTES OUVERTES LES MERCREDIS SOIR!

Désormais, votre magasin la Baie vous accueille jusqu'à 21 h, tous les mercredis soir! Bien sûr, nous ouvrons à la même heure le matin. Soyez au rendez-vous!

Centre-ville de Montréal excepté.